

BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice



**STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE
2022-2026 AU BURKINA FASO**

Version finale

Mai 2022

**Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Animales
et Halieutiques**



BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE 2022-2026 AU BURKINA FASO

Version finale

Mai 2022



AFD

KFW

SOFRECO



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES SCHEMAS.....	10
AVANT PROPOS	11
RESUME	12
INTRODUCTION	14
PARTIE I : SYNTHESE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE L'AGROECOLOGIE AU BURKINA FASO.....	16
1.1. Cadre organisationnel, juridique et institutionnel de l'agroécologie au Burkina Faso	16
1.2. Vue synoptique des pratiques agroécologiques au Burkina Faso.....	17
1.3. Analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso....	17
1.4. Structures agroécologiques au Burkina Faso	19
1.5. L'agroécologie vue par les différents acteurs	19
1.6. Femmes, jeunes et agroécologie.....	20
1.7. L'agroécologie et la sécurisation foncière au Burkina Faso	21
1.8. Défis majeurs à relever.....	21
PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....	22
2.1. Fondements.....	22
2.1.1. Au plan international et régional	22
2.1.2. Au plan national	23
2.2. Vision	25
2.3. Principes directeurs.....	25
2.4. Orientations stratégiques.....	26
2.4.1. Objectif global	26
2.4.2. Impacts attendus.....	26
2.4.3. Axes stratégiques, objectifs spécifiques et effets attendus	28
2.4.3.1. Axe stratégique 1 : amélioration de la gouvernance de l'agroécologie.....	28
2.4.3.2. Axe stratégique 2 : mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso	31
2.4.3.3. Axe stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil.....	34
2.4.3.4. Axe stratégique 4 : financement durable de l'agroécologie	37

PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	39
3.1. Dispositions de mise en œuvre	39
3.1.1. Principe général.....	39
3.1.2. Stratégie de communication	39
3.1.3. Instruments de mise en œuvre	40
3.1.3.1. Elaboration du Plan d'actions.....	40
3.1.3.2. Les Plans locaux de transition agroécologique	41
3.1.3.2.1. Concept et types de plans locaux de transition agroécologique	41
3.1.3.2.2. Formulation et mise en œuvre des plans locaux de transition agroécologique ...	42
3.1.3.2.3. Changements attendus et actions possibles dans le cadre des plans locaux de	
transition agroécologique	43
3.1.3.2.4. Mesures d'accompagnement.....	45
3.1.3.3. Les Plans communaux et régionaux de développement.....	47
3.1.3.4. Les projets et programmes d'envergure nationale.....	47
3.1.3.5. Dispositif institutionnel de mise en œuvre	48
3.1.3.5.1. Les organes.....	48
3.1.3.5.2. Les instances.....	49
3.1.4. Acteurs de mise en œuvre.....	49
3.1.4.1. Acteurs étatiques	49
3.1.4.2. Acteurs non étatiques	49
3.1.4.3. Acteurs locaux	50
3.1.4.4. Partenaires techniques et financiers.....	50
3.2. Suivi et évaluation	51
3.2.1. Elaboration d'un système de suivi-évaluation	51
3.2.2. Organisation du suivi-évaluation.....	51
3.2.3. Cadre de mesure du rendement	55
3.2.4. Processus de révision et de mise à jour	56
3.2.5. Evaluation externe.....	56
3.3. Mécanisme de financement.....	56
3.3.1. Sources de financement	56
3.3.2. Tenue d'une table ronde de bailleurs de fonds	57

PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES.....	59
CONCLUSION	62
BIBLIOGRAPHIE.....	63
ANNEXE 1 : TABLEAU DE COHERENCE.....	66
ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE.....	76

SIGLES ET ABREVIATIONS

3AO :	Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest
AB :	Agriculture biologique
AE :	Agroécologie
AFD :	Agence Française de Développement
APESS :	Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
ASPHF :	Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
BADF :	Banque Agricole du Faso
CCAE :	Collectif Citoyen pour l'Agroécologie
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMR :	Cadre de Mesure du Rendement
CNA :	Chambre Nationale d'Agriculture
CNABio :	Conseil National de l'Agriculture Biologique
COASP :	Collectif Ouest Africain pour les Semences Paysannes
COVID :	Corona Virus Disease
CPF :	Confédération Paysanne du Faso
CRA :	Chambre Régionale d'Agriculture
CSI-GDT :	Cadre Stratégique d'Investissement en Gestion Durable des Terres
DGPV :	Direction Générale des Productions Végétales
DRARAH :	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
DREEEA :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement
EA :	Effet Attendu
ECOWAP :	Politique Agricole Commune de l'Afrique de la CEDEAO
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FONRID :	Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement

GAR :	Gestion Axée sur les Résultats
GDA :	Global Dryland Alliance
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GT-AESAN :	Groupe Thématique : « Agriculture, Environnement et Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
IF :	Institution Financière
IMF :	Institution de Micro Finance
LO ASPHF :	Loi d'Orientation pour le Secteur Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
LO ASPHF :	Loi d'Orientation pour le secteur Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
MARAH :	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MEEEA :	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement
MEFP :	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MENAPLN :	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales
MESRI :	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
NDT :	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
ODD :	Objectif de Développement Durable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation Paysanne
PACTE :	Projet Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique
PAE :	Programme régional Agroécologie
PAI :	Plan Annuel d'Investissement
PAIAD :	Projet d'Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification Agricole Durable
PATAE :	Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest
PCD :	Plan Communal de Développement
PLTAE :	Plan Local de Transition Agroécologique
PNA :	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PNGDT :	Plateforme Nationale pour la Gestion Durable des Terres
PNSFMR :	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural

PNSR :	Programme National du Secteur Rural
PPP :	Partenariat Public-Privé
PRD :	Plan Régional de Développement
PTF :	Partenaire Technique et Financier
SPONG :	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
TEC :	Tarif Extérieur Commun
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication
UE :	Union Européenne

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso	17
Tableau 2 : Les impacts et leurs indicateurs	27
Tableau 3 : Risques majeurs pouvant affecter la Stratégie et éléments de réponse	60

LISTE DES SCHEMAS

SCHEMA 1 : CE QUE LA STRATEGIE VA REALISER.....	53
SCHEMA 2 : QUELQUES RESULTATS QUE LA STRATEGIE VA GENERER.....	54
SCHEMA 3 : LES IMPACTS AUXQUELS LA STRATEGIE VA CONTRIBUER.....	55

AVANT PROPOS

En septembre 2021, s'est tenu en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires, convoqué par le Secrétaire Général des Nations Unies, António Guterres. L'analyse de la situation dans le monde a mis en évidence que les systèmes alimentaires présente de nombreux dysfonctionnements. Dans ces conditions, l'Afrique, par exemple, n'est pas en passe d'atteindre les cibles de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 2 visant à éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante, et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. Cette situation a pour toile de fond, entre autres, des ressources naturelles fortement dégradées par les effets des changements climatiques et de l'exploitation inappropriée des terres.

L'analyse des systèmes alimentaires au Burkina Faso montre que ceux actuels, malgré les grandes potentialités dont dispose le pays, ne permettent pas d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population burkinabè. A l'occasion de ce Sommet, notre pays a alors pris des engagements dont, (i) la réduction les émissions des gaz à effet de serre de 25 %, (ii) la promotion des pratiques agroécologiques sur au moins 30% des emblavures à l'horizon 2040. Le respect de ces engagements exige des actions concrètes et vigoureuses dans le sens de l'amélioration des bases productives du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique. L'élaboration de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso et de son Plan d'actions s'inscrit dans cette logique. Cette stratégie, qui se fixe comme objectif global durant la période 2022-2026 d'**« Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique »**, est bâtie autour de quatre axes stratégiques : (i) l'amélioration de la gouvernance de l'agroécologie, (ii) la mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso, (iii) le renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil, (iv) le financement durable de l'agroécologie.

J'exprime ma profonde gratitude aux bailleurs de fonds du Projet Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique (l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne, et la Coopération allemande (KfW) pour leur appui précieux à l'élaboration de la présente Stratégie et de son Plan d'actions. J'invite tous les acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso, étatiques ou non étatiques, le secteur privé, ainsi que les partenaires techniques et financiers, à accompagner notre pays dans l'opérationnalisation de cette Stratégie et de son Plan d'actions afin de parvenir au renforcement de la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, à l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, et à l'amélioration des moyens d'existence et du bien-être social des populations rurales.

Dr Delwendé Innocent KIBA

Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques

RESUME

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso a été élaborée pour aider le pays à s'investir dans l'intensification agroécologique en vue de réaliser une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable dans un contexte environnemental caractérisé par les changements climatiques, la baisse des précipitations, la dégradation des sols et des ressources en eau, la perte de la biodiversité et la récurrence des sécheresses et inondations.

La vision de la Stratégie est formulée comme suit : **A l'horizon 2050, l'agroécologie, portée dans ses principes et ses valeurs par l'ensemble de ses acteurs est : (i) motrice d'une production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, des valeurs culturelles, et résiliente face aux changements climatiques ; (ii) productive et compétitive ; (iii) créatrice d'emplois verts décents ; (iv) et assurant à tous les Burkinabè un accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive.**

La Stratégie a pour objectif global d'Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale par l'intensification agroécologique. Elle sera mise en œuvre selon les principes directeurs suivants : l'anticipation, l'appropriation nationale, le développement durable, la cohérence et la priorisation des actions, la Gestion axée sur les résultats (GAR), la bonne gouvernance, la subsidiarité, la prise en compte du genre et le renforcement du partenariat.

Cette Stratégie doit aider le Burkina Faso à relever quatre défis majeurs : (i) intégrer systématiquement l'agroécologie dans les politiques et stratégies agricoles et environnementales à venir, (ii) faire de l'agroécologie une priorité nationale pour la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burkina Faso, (iii) appliquer à grande échelle les pratiques agroécologiques sur l'ensemble du territoire national selon les zones agro-climatiques, (iv) instaurer une bonne gouvernance de l'agroécologie au Burkina Faso.

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso est bâtie autour de quatre (4) axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : amélioration de la gouvernance de l'agroécologie : Cet axe stratégique se compose de quatre (4) objectifs spécifiques : (i) Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles ; (ii) Objectif spécifique 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des lois et règlements favorables à la transition agroécologique ; (iii) Objectif spécifique 1.3 : faciliter l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie ; (iv) Objectif spécifique 1.4 : appuyer la mise en place et le fonctionnement de structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local.

Axe stratégique 2 : mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso : Trois (03) objectifs spécifiques sont attendus pour cet axe : (i) Objectif spécifique 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets et programmes d'agroécologie à l'échelle nationale, (ii) Objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans régionaux et communaux de développement et (iii) Objectif spécifique 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national.

Axe stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil : Trois (03) objectifs spécifiques sont visés pour cet axe : (i) Objectif spécifique 3.1 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques ; (ii) Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques, (iii) Objectif spécifique 3.3 : créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie.

Axe stratégique 4 : financement durable de l'agroécologie : Cet axe stratégique est décliné en trois objectifs spécifiques : (i) Objectif spécifique 4.1 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie et de la transition agroécologique ; (ii) Objectif spécifique 4.2 : identifier des financements innovants en faveur de l'agroécologie en priorisant les exploitations familiales ; (iii) Objectif spécifique 4.3 : mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des intrants organiques et des matériels agricoles de qualité.

Le financement de la Stratégie pourra être assuré par différentes sources : budget national, partenaires bilatéraux traditionnels ou émergents, partenaires multilatéraux traditionnels ou émergents, fondations internationales, réseaux d'ONG, etc.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie comprend un Comité national de pilotage et un Secrétariat technique. Mais il sera indispensable de mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation et une stratégie de communication au sein de la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) pour un pilotage optimal. La mise en œuvre de cette Stratégie va produire indubitablement des impacts positifs relatifs au renforcement de la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, à l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, et à l'amélioration des moyens d'existence et du bien-être social des populations rurales.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, tout comme bon nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, est confronté à de nombreux défis à la fois interconnectés et urgents. Les changements climatiques se manifestent clairement à travers des régimes pluviométriques erratiques et de longs épisodes de sécheresse, dans une région largement tributaire de l'agriculture pluviale et où les capacités d'adaptation sont restreintes. Cette situation, combinée à d'autres facteurs limitants, viennent accroître le caractère imprévisible de la productivité agricole, la perte de biodiversité, l'insécurité alimentaire, ainsi que l'instabilité socio-économique. Ces facteurs de risques s'extériorisent dans un contexte où une bonne partie de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, où le pays est en proie à des attaques terroristes quasi quotidiennes et où la pandémie de la COVID-19 est venue provoquer une décélération de la croissance économique. Si l'on prend en compte le fait que le pays renferme une population majoritairement jeune, des questions se posent sur la capacité de l'économie nationale à absorber des millions d'individus souhaitant faire leur entrée sur le marché du travail. En un mot, c'est la résilience de l'économie nationale qui est mise à mal.

Il importe de jeter un regard critique sur les systèmes alimentaires actuels en Afrique de l'Ouest. La situation alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso, s'est fortement détériorée depuis 2019. La région fait face à une situation sans précédent due à des chocs multiples qui s'ajoutent à la pauvreté structurelle, aux profondes inégalités et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chroniques. Le cocktail du « triple C » composé de Conflit, Covid-19 et Crise Climatique a renforcé l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vivant au Sahel, avec un impact sur les conditions de vie et l'économie des ménages. Comme on peut le constater, le problème des systèmes alimentaires est devenu crucial. C'est pourquoi, le Secrétaire Général des Nations Unies, António Guterres, a appelé les leaders mondiaux à participer à un Sommet historique en 2021 pour définir l'orientation future des systèmes alimentaires et accélérera l'action collective dans ce sens.

L'agroécologie est communément définie comme « **l'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer des agroécosystèmes durables¹** ». Elle est un type d'agriculture ou un ensemble de pratiques agricoles, responsable et durable qui minimise les intrants chimiques, valorise les ressources naturelles et s'appuie sur les connaissances locales et scientifiques. De ce point de vue, elle apparaît comme une réponse viable pour relever ces défis auxquels le Burkina Faso est confronté, et une alternative crédible à l'agriculture conventionnelle. En favorisant la diversité végétale et animale, et en stimulant les synergies entre différentes plantes et espèces, les systèmes de production agroécologiques ont la capacité de maximiser la résilience des agroécosystèmes, tout en préservant les ressources naturelles du milieu et en atténuant les effets du changement climatique. C'est fort de cela que le Burkina Faso a choisi de se doter d'une Stratégie nationale de développement de l'agroécologie. L'élaboration de cette Stratégie s'avère donc pertinente et opportune.

¹ Miguel Altieri

Dans le cadre de l'élaboration de cette Stratégie, l'agroécologie a fait l'objet d'un cadrage précis qui permet de délimiter son champ d'actions. La définition de l'agroécologie adoptée au Burkina Faso est ainsi qu'il suit : « **L'agroécologie est l'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer des agroécosystèmes durables. Elle intègre les dimensions sociales, environnementales et économiques, en vue d'obtenir un système de production intensif et durable. Elle est un type d'agriculture responsable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, qui rationalise l'utilisation des intrants chimiques, s'appuie sur les connaissances locales et scientifiques et valorise les identités culturelles ainsi que les savoirs paysans et des artisans ruraux. En tant que modèle alternatif de développement agricole, elle cherche à promouvoir toutes formes d'agriculture écologique, biologique et équitable dans le but de préserver l'humanité** ».

Le processus d'élaboration de cette Stratégie s'inscrit dans un contexte précis. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) exécute actuellement le Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Écologique (PACTE) dont il est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale (DGPER). Suite à un appel d'offres, la Société Française de Réalisation, d'Études et de Conseil (SOFRECO) a été recrutée par le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du PACTE. C'est dans ce cadre que le MARAH a entrepris d'élaborer la stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso. La mission a été confiée à une équipe de quatre (4) experts aux compétences complémentaires dans les domaines de l'agroécologie et des politiques publiques sectorielles.

Cette Stratégie doit aider le Burkina Faso à relever quatre défis majeurs : (i) intégrer systématiquement l'agroécologie dans les politiques et stratégies agricoles à venir, (ii) faire de l'agroécologie une priorité pour la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burkina Faso, (iii) appliquer à grande échelle les pratiques agroécologiques sur l'ensemble du territoire national selon les zones agro-climatiques, (iv) instaurer une bonne gouvernance de l'agroécologie au Burkina Faso.

Sur le plan méthodologique, les consultants ont travaillé en concertation avec le maître d'ouvrage délégué (DGPER), l'équipe du Gestionnaire du PACTE et le Correspondant national de l'agroécologie, et sous la supervision d'un Comité de suivi de l'étude mis en place par le MARAH /DGPER. Ils ont exécuté notamment les tâches suivantes : (i) analyse bibliographique sur les thématiques liées à la mission, incluant les expériences acquises dans la sous-région et d'autres pays à conditions similaires, (ii) prise de connaissance des textes régissant le secteur agricole au Burkina Faso, en particulier ceux en lien avec l'agroécologie, (iii) rencontre avec les opérateurs de développement, les organisations paysannes, les producteurs du secteur agro-sylvo-pastoral, les représentants de la société civile impliqués dans l'agroécologie, (iv) tenue d'ateliers de réflexion, restitution et validation des résultats avec les mêmes parties prenantes.

Le présent document s'articule autour des points suivants :

- Synthèse de l'analyse diagnostique de la situation de l'agroécologie au Burkina Faso ;
- Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso ;
- Dispositions de communication, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

PARTIE I : SYNTHESE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE L'AGROECOLOGIE AU BURKINA FASO

1.1. Cadre organisationnel, juridique et institutionnel de l'agroécologie au Burkina Faso

L'agroécologie est bien connue au Burkina Faso depuis de nombreuses années. Les pratiques agroécologiques sont mises en œuvre depuis les années 1960 par de nombreux agriculteurs dans le but d'accroître leur production et de protéger leurs sols de manière durable. Mais c'est à partir des années 1980 que les acteurs de l'agroécologie ont commencé à s'organiser sous la forme d'associations grâce à des formations techniques reçues. Progressivement, le nombre de ces associations a augmenté avec l'appui d'ONG nationales et internationales. A la faveur de cette progression, des faîtières et des réseaux se sont créés, contribuant ainsi à une meilleure structuration des acteurs de l'agroécologie. Aujourd'hui, les structures agroécologiques au Burkina Faso sont très nombreuses et diversifiées. De manière spécifique, il y a : (i) des organisations internationales (ONG) qui exécutent des projets et programmes ou qui ont des partenariats avec des associations nationales ou locales, (ii) des organisations nationales et locales (ONG et associations), (iii) des entreprises de production/fournisseurs de biointrants, (iv) des fabricants d'équipements agricoles, etc. D'après le MARAH et le Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio), 300 acteurs actifs dans le domaine de l'agroécologie et de l'agriculture biologique sont recensés.

Malgré l'intérêt et les vertus que revêt l'agroécologie, et le nombre élevé de projets d'agroécologie, les pratiques agroécologiques ne font pas encore l'objet d'un encadrement juridique précis au Burkina Faso. On ne trouve pas de textes législatifs et réglementaires traitant spécifiquement de l'agroécologie, ce qui constitue de nos jours une des contraintes majeures au développement de l'agroécologie.

L'analyse des documents de politiques publiques fait ressortir que l'agroécologie est très peu prise en considération dans les politiques agricoles. D'une façon générale, les termes *Agroécologie* et *Agriculture biologique* ne sont pas mentionnés explicitement dans les documents de politiques publiques, à deux exceptions près : la loi d'orientation agro-sylvopastorale, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015 et le Programme national du secteur rural (PNSR) II 2016-2020. La LO ASPHF prévoit que « l'Etat encourage l'agriculture agroécologique ou l'agroécologie, y compris l'agriculture biologique, en raison de son impact positif sur l'environnement. Le PNSR II 2016-2020 mentionne quant à lui l'agroécologie comme faisant partie des « bonnes pratiques agricoles » promues par la recherche-développement, la vulgarisation et l'appui-conseil.

Sur le plan institutionnel, l'agroécologie est portée principalement par le MARAH. En effet, ce ministère entretient des relations étroites avec les acteurs de l'agroécologie et met en œuvre plusieurs projets et programmes d'agroécologie. Un fait marquant est que ce ministère a désigné en son sein un Correspondant national de l'agroécologie. D'autres ministères mènent des activités dans le domaine de l'agroécologie : il s'agit des ministères en charge des ressources animales, de l'environnement, de l'eau et de la recherche scientifique et technologique. Sur le plan financier, le Ministère en charge des finances intervient dans la mobilisation des ressources financières intérieures et extérieures.

L'élaboration de la présente stratégie doit, entre autres, contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et règlementaire favorable au développement de l'agroécologie au Burkina Faso.

1.2. Vue synoptique des pratiques agroécologiques au Burkina Faso

Les pratiques agroécologiques sont loin d'être nouvelles au Burkina Faso. Depuis les années 1960, les agriculteurs mettent en œuvre des pratiques visant à lutter contre la dégradation des sols. Les principales pratiques - trente-sept (37) recensées dans le cadre de cette étude - peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- Pratiques d'hydraulique pastorale,
- Pratiques de gestion des ressources pastorales,
- Pratiques d'alimentation du bétail,
- Pratiques de gestion de l'eau,
- Pratiques relatives aux intrants et techniques culturales,
- Pratiques énergétiques,
- Pratiques d'aménagement intégré des bas-fonds et bassins versants,
- Pratiques de système d'élevage, pratique d'aménagement et gestion des sols, pratiques de foresterie et d'agroforesterie.

1.3. Analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso

La problématique de l'agroécologie au Burkina Faso peut être décrite à travers ses forces et faiblesses, opportunités et menaces. Un bref aperçu est donné au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">➤ Bon nombre de pratiques agroécologiques sont mises en œuvre par plusieurs producteurs➤ Existence d'animateurs endogènes pour la diffusion des pratiques agroécologiques via des champs/fermes écoles ou agroécologiques➤ Existence d'associations, de réseaux, de faîtières, d'ONG agroécologiques actifs➤ Nomination d'un correspondant national de l'agroécologie au sein du MARAH➤ Utilisation croissante des TIC par les ONG et les OP pour diffuser l'information aux producteurs, connecter de plus en plus les producteurs aux consommateurs, et sensibiliser les Burkinabè sur l'AE	<ul style="list-style-type: none">➤ Faible prise en compte de l'agroécologie dans les politiques publiques➤ Mauvaise perception de l'agroécologie par rapport à l'agriculture conventionnelle➤ Pénibilité du travail d'agroécologie➤ Caractère chronophage de l'agroécologie➤ Difficulté d'accès aux innovations agricoles➤ Faible développement des chaînes de valeurs des produits agroécologiques➤ Faible valorisation des produits agroécologiques sur le marché par rapport aux produits de l'agriculture conventionnelle

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui technique et financier apporté par le Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique en cours de mise en œuvre ➤ Existence de normes biologiques pour la certification de produits issus de l'agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Difficulté pour les producteurs agroécologiques de répondre aux marchés de type institutionnel ou autres demandes importantes ➤ Insuffisance des financements dédiés à l'agroécologie ou à la transition agroécologique ➤ Absence d'une vision politique claire sur l'agroécologie au niveau de l'Etat ➤ Absence de définition et d'une vision commune sur l'agroécologie, divergences et insuffisance de synergie entre les acteurs ➤ Absence d'un cadre fédérateur ou de concertation des acteurs ➤ Accroissement des subventions aux intrants destinés à l'agriculture conventionnelle
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marché des produits de l'agroécologie (AE) et de l'agriculture biologique (AB) en plein essor ➤ Prise de conscience des producteurs et des consommateurs des dangers liés aux produits chimiques sur l'environnement et la santé humaine et animale ➤ Prise de conscience de l'importance des semences paysannes pour réduire la dépendance vis-à-vis des semences extérieures ➤ Emergence d'entrepreneurs pour la fabrication de biointrants (biofertilisants, biopesticides, semences paysannes) et d'équipements agricoles adaptés à l'AE ➤ Volonté manifeste des autorités politiques d'évoluer d'une agriculture conventionnelle vers l'agroécologie ➤ Intérêt croissant des PTF pour l'agroécologie ➤ L'agroécologie, source d'emplois pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Difficultés d'accès sécurisé au foncier ➤ Insécurité civile à l'origine de nombreux déplacés internes

1.4. Structures agroécologiques au Burkina Faso

Les structures agroécologiques au Burkina Faso sont très nombreuses et diversifiées. De manière spécifique, il y a : (i) des organisations internationales (ONG) qui exécutent des projets et programmes ou qui ont des partenariats avec des associations nationales ou locales, (ii) des organisations nationales et locales (ONG et associations), (iii) des entreprises de production/fournisseurs de biointrants, (iv) des fabricants d'équipements agricoles, (v) des organisations et réseaux de type faïtière du milieu associatif (CNABio, COASP Burkina, CCAE, APESS, SPONG avec le Groupe Thématique : « agriculture, environnement et sécurité alimentaire et nutritionnelle » ou GT-AESAN). Ces réseaux sont aussi connectés avec d'autres réseaux régionaux ou internationaux (réseau 3AO). Ce sont des cadres d'échanges, de synergie pour partager les expériences et les bonnes pratiques et renforcer les capacités de leurs membres. Ces réseaux suivent les politiques nationales et mènent des actions de plaidoyer pour la meilleure prise en compte de l'agroécologie.

D'après le MARAH et le CNABio, 300 acteurs actifs dans le domaine de l'agroécologie et de l'agriculture biologique sont recensés. Certains acteurs travaillent dans tous les domaines, tandis que d'autres sont plus spécialisés dans des actions telles que la formation, la recherche, l'appui-conseil, le plaidoyer, le renforcement de capacités, etc.). Ce chiffre est loin d'être exhaustif.

1.5. L'agroécologie vue par les différents acteurs

Comme susmentionné, les structures agroécologiques au Burkina Faso se caractérisent par leur nombre et leur diversité, et sans surprise, l'agroécologie fait l'objet de définitions différentes d'un acteur à l'autre. A côté du concept de l'agroécologie, il existe d'autres concepts comme l'agriculture climato-intelligente, l'agriculture de conservation, etc. qui peuvent prêter à confusion entre les acteurs actifs en agroécologie (AE) et/ou en agriculture biologique (AB) ou ceux qui ne sont pas du domaine comme le grand public. Cependant, on peut regrouper ces concepts par grande catégorie :

- **L'agroécologie est une approche globale** visant la durabilité écologique, la responsabilité sociale et la viabilité économique des systèmes de vie et de production agricole.
- **L'AE est un ensemble de bonnes pratiques AE paysannes reposant sur les savoir-faire locaux**, visant à conserver le potentiel productif des espaces exploités et en limitant l'apport d'éléments extérieurs à l'exploitation agricole comme intrants de synthèse.
- L'AE est le meilleur moyen d'atteindre **la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à des systèmes alimentaires durables pour des moyens d'existence résilients face aux changements climatiques**.
- **L'Agroécologie Paysanne** est une voie pour assurer la cohésion sociale, la paix et la souveraineté/sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.
- L'AE promeut des **relations sociales justes et équilibrées intergénérationnelles et intragénérationnelles**.

En définitive, afin de réduire les divergences de points de vue et de mettre un terme aux longs débats entre les différents acteurs, il s'avère nécessaire de dégager une définition claire et consensuelle de l'agroécologie partagée et défendue par la majorité des acteurs au Burkina Faso (OP, ONG, état, recherche, PTF, entreprises).

Un certain nombre de facteurs sont favorables au développement de l'agroécologie au Burkina Faso. On peut citer l'existence de nombreux acteurs et structures de l'agroécologie, une volonté manifeste du pays d'évoluer d'une agriculture conventionnelle vers l'agroécologie pour la préservation de l'environnement, la production d'une alimentation nutritive et de qualité et pour sauvegarder la santé des consommateurs.

Cependant, les facteurs défavorables ne manquent pas. Il s'agit notamment des problèmes d'accès au foncier, de l'absence de définition et d'une vision commune sur l'agroécologie et des divergences ou de l'insuffisance de synergie entre les acteurs.

1.6. Femmes, jeunes et agroécologie

Les femmes exercent de lourdes tâches dans la production agricole dans la mesure où, d'une part elles cultivent leurs parcelles personnelles, et d'autre part, participent aux travaux de l'exploitation familiale avec leurs maris et leurs enfants. Elles mènent de nombreuses activités génératrices de revenus telles que le maraîchage, la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques et leur commercialisation sur les marchés locaux. Si l'on considère le domaine du petit commerce, les femmes sont très actives dans la valorisation et la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques : dolo, riz étuvé, couscous, grumeaux, farine, soumbala, karité, etc. A cela, il faut ajouter l'embouche ovine. Cependant, les femmes ont peu accès aux facteurs de production : terre, matériel agricole, intrants, accès au crédit (fonds de roulement, équipement).

Peu de jeunes restent au niveau de l'exploitation familiale pour plusieurs raisons majeures : faible attractivité du secteur peu rémunérateur, pénibilité du travail (peu de petites exploitations familiales utilisent la mécanisation et/ou la culture attelée), absence ou peu de responsabilisation dans la gestion de l'exploitation familiale tenue entièrement par les aînés (parents, oncles). D'une manière générale, peu de jeunes ruraux sont formés à l'Agriculture et leur niveau d'études (scolarisation, alphabétisation) est moins élevé que celui des jeunes urbains. Dans les écoles, lycées et collèges, il y a peu de jardins pédagogiques pour sensibiliser les jeunes sur l'environnement et les pratiques agroécologiques. Les jeunes sont, soit en ville ou dans les pays côtiers pour des emplois plus rémunérateurs, soit dans le secteur minier sur tout le territoire national où l'on dénombre un millier de sites d'orpaillage.

1.7. L'agroécologie et la sécurisation foncière au Burkina Faso

Les analyses de la problématique du développement rural convergent toutes vers un même point : la sécurisation foncière des acteurs ruraux est une condition incontournable pour un développement économique et social durable. La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) indique clairement que de nombreuses contraintes pèsent sur le développement rural burkinabè qui entravent la marche vers le développement durable. Elle révèle qu'au Burkina Faso, ce sont les éléments d'une véritable situation de crise foncière qui se mettent progressivement en place dans le milieu rural.

C'est pour anticiper sur cette crise foncière que les autorités politiques compétentes ont élaboré la PNSFMR dont l'objectif global est « **d'assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différends fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable** ». La mise en application rigoureuse de cette politique est indispensable au développement de l'agroécologie au Burkina Faso.

Les attentes des acteurs vis-à-vis de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso sont nombreuses et témoignent de l'intérêt général qui se dégage en faveur de l'agroécologie : augmentation de la production agro-sylvo pastorale, halieutique et faunique (ASPHF), amélioration de la qualité des produits ASPHF, augmentation des revenus des producteurs ASPHF, définition d'une vision claire du pays sur la promotion de l'agroécologie, reconnaissance de l'agroécologie comme une priorité pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, prise en compte de l'agroécologie dans les politiques publiques, etc.

1.8. Défis majeurs à relever

Au regard des grandes tendances de l'agriculture durant les dix dernières années et de la situation de l'agroécologie au Burkina Faso, il se dégage quatre (4) défis majeurs à relever à travers cette Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso :

1. Intégrer systématiquement l'agroécologie dans les politiques et stratégies agricoles et environnementales à venir.
2. Faire de l'agroécologie une priorité pour la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burkina Faso.
3. Appliquer à grande échelle les pratiques agroécologiques sur l'ensemble du territoire national selon les zones agro-climatiques.
4. Instaurer une bonne gouvernance de l'agroécologie au Burkina Faso.

Certes, la nature de ces défis exige un niveau d'effort élevé, mais qui vaut la peine d'être déployé si l'on considère les impacts que cette Stratégie pourra créer au terme de sa mise en œuvre.

PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE

2.1. Fondements

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso se fonde aussi bien sur les engagements du Burkina Faso aux niveaux international et régional que sur les documents de référence au niveau national.

2.1.1. Au plan international et régional

Au plan international et régional, quelques documents importants ont été pris en considération et sont ci-dessous mentionnés :

Les Objectifs de développement durable : Le 25 septembre 2015, un nouvel ensemble d'objectifs mondiaux pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, a été adopté dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable. En lien avec l'agroécologie, l'objectif 15 en particulier vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

L'Accord de Paris sur le climat : La Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a adopté le 12 décembre 2015 l'Accord de Paris sur le climat. Cet Accord vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine : L'Agenda 2063 de l'Union Africaine est un engagement du continent africain pour, entre autres, transformer les économies africaines en vue de créer de la valeur ajoutée, transformer l'agriculture africaine pour permettre au continent de se nourrir et d'exporter des produits alimentaires, d'exploiter les immenses ressources en eaux et de mieux gérer ses ressources naturelles.

La Déclaration de Malabo : les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la vingt-troisième session ordinaire de leur Conférence à Malabo, en Guinée équatoriale, les 26 et 27 juin 2014, ont pris huit (8) engagements dont un visant à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au climat.

L'Alliance mondiale des terres arides : L'Alliance mondiale des terres arides ou Global Dry Land Alliance (GDA) est une plateforme créée à Doha au Qatar en 2015 pour permettre aux Etats membres de mettre en commun leurs efforts de recherches et d'innovations technologiques, en vue de renforcer la sécurité alimentaire dans les pays arides.

Le Programme régional Agroécologie (PAE) de la CEDEAO : La CEDEAO a lancé, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole régionale (ECOWAP), un Programme régional Agroécologie (PAE) dans ses 15 Etats membres visant la « Promotion et la diffusion de l'agroécologie et de l'agriculture écologiquement intensive pour la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ». Pour opérationnaliser ce programme, deux (2) Projets sont d'ores et déjà en cours : (i) le Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE), financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 8 millions d'Euros et qui a démarré en juillet 2017 ; (ii) le Projet d'Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification Agricole Durable (PAIAD), financé par l'Union Européenne à hauteur de 8,2 millions d'Euros et qui a démarré en mars 2020.

2.1.2. Au plan national

Au plan national, les documents suivants ont servi de référence :

Le rapport général des assises nationales des états généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire tenues en 2011 : Au terme de ces assises, les participants se sont accordés sur la vision de l'Agriculture burkinabè à l'horizon 2025 qui s'énonce comme suit : « **A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active** ».

La Politique nationale de développement durable et la Loi d'orientation sur le développement durable de 2012 : Dans le but de créer les conditions pour une véritable durabilité dans les différents secteurs de l'économie et dans les politiques et stratégies, mais aussi d'adapter le cadre juridique et institutionnel à la réalisation de l'objectif de développement durable défini par les Nations Unies, le Burkina Faso a adopté en 2013 la Politique nationale de développement durable et la Loi d'orientation sur le développement durable.

Les Priorités résilience pays définies en 2015 dans le cadre de l'Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Le Burkina Faso s'est fixé l'objectif stratégique suivant : « **A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabè et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable** ».

Le Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres élaboré en 2014 : Son objectif stratégique est de « **mobiliser et accroître l'efficience des ressources financières, technologiques et des connaissances qui sont nécessaires pour inverser durablement les tendances à la dégradation des terres rurales au Burkina Faso** ».

La Déclaration sur l'engagement du Burkina Faso à mettre en œuvre l'objectif de Neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030 signée le 15 juin 2017 à Ouagadougou : Dans cette déclaration, le Burkina Faso s'est engagé résolument et en collaboration avec ses partenaires dans la mise en œuvre d'activités concourant à l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030.

La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) : Son objectif global est « d'assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différends fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable ».

La Loi d'orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015 : Elle a pour fonction de fixer les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso.

L'étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 : Elle ambitionne de « transformer les déterminants de l'évolution du système burkinabè, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer la qualité de vie ».

Le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'horizon 2040 : Adopté en 2017, il a pour vision, d'une part, de réduire les disparités et d'autre part, de prendre en compte le développement durable dans les capacités d'anticipation et de gestion du développement.

Le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2050. Adopté en septembre 2015, il a pour objectifs de : (i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience et (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques d'une manière cohérente dans les politiques, les stratégies, les plans d'actions, les programmes ou activités.

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso 2021-2025 : Le Burkina Faso, avec la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, s'est résolument engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en renforçant la résilience de ses populations aux changements climatiques. Pour ce faire, le pays a pris un engagement formel consigné dans sa Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) pour la période 2015-2020. A présent, il vient d'adopter pour la période 2021-2025 une CDN plus ambitieuse pour mieux faire face aux impératifs de réduction des émissions de GES et de renforcement de la résilience des populations et des secteurs vulnérables.

La Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) : Adoptée en 2020, elle a pour objectif global de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso. La SNG, à travers son axe 3 « Autonomisation économique des femmes et des jeunes filles » a pour objectifs d'« Améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'aux financements » et de « Promouvoir l'entrepreneuriat féminin ».

La Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 : La SNRCRS a pour objectif global de réduire/inverser la tendance de la dégradation des sols en vue d'augmenter durablement la production agricole.

2.2. Vision

La vision de l'agroécologie au Burkina Faso est formulée comme suit : « **A l'horizon 2050, l'agroécologie, portée dans ses principes et ses valeurs par l'ensemble de ses acteurs est : (i) motrice d'une production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, des valeurs culturelles, et résiliente face aux changements climatiques ; (ii) productive et compétitive ; (iii) créatrice d'emplois verts décents ; (iv) et assurant à tous les Burkinabè un accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive ».**

2.3. Principes directeurs

Quelques principes directeurs devront être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la Stratégie et l'atteinte de tous ses objectifs. Ils sont ci-dessous cités :

L'anticipation : la mise en œuvre de la Stratégie doit se faire dans le cadre d'une approche prospective dans laquelle la proactivité occupe une place de choix.

L'appropriation nationale : ce principe exige le choix et la mise en œuvre d'activités conformes aux priorités et besoins des populations.

Le développement durable : ce principe vise l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

La cohérence et la priorisation des actions : dans le souci d'une utilisation rationnelle des ressources financières limitées, il s'agit de prioriser les activités à conduire, en veillant à assurer une connexion entre elles, de manière à créer une synergie forte dans la réalisation de la vision retenue pour la Stratégie.

La Gestion axée sur les résultats (GAR) : elle vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes.

La bonne gouvernance : elle implique le respect de toutes les procédures de gestion administrative et financière, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.

La subsidiarité : par la prise en compte du principe de la subsidiarité, la mise en œuvre de la Stratégie conduira à ce que l'Etat ne se substitue pas à un partenaire qui soit à même de mieux exécuter une tâche que lui. En conséquence, ce principe devra se matérialiser par l'implication judicieuse des acteurs des collectivités territoriales, du secteur privé, à travers le renforcement du Partenariat public-privé (PPP), de la société civile et des PTF, dans l'exécution des actions retenues.

La prise en compte du genre et de l'équité : elle signifie la participation équitable des hommes et des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources, aux services essentiels et aux sphères de décisions.

Le renforcement du partenariat et la coordination intersectorielle : il doit se réaliser par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs de l'agroécologie.

De façon générale et comme cela est contenu dans la définition même de l'agroécologie, les savoirs endogènes et l'utilisation des matériaux locaux devront être privilégiés lors de la mise en œuvre de la Stratégie.

Ces principes directeurs visent une mise en œuvre réussie de la Stratégie. En outre, leur respect renforcera la cohésion entre les différents acteurs de l'agroécologie.

2.4. Orientations stratégiques

2.4.1. Objectif global

Pour réaliser la vision sus-évoquée, la Stratégie se fixe comme objectif global durant la période 2022-2026 d'« **Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique** ».

2.4.2. Impacts attendus

Partant de l'objectif global susmentionné, les impacts attendus de la Stratégie 2022-2026 seront les suivants :

- ***Impact 1 : la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée*** : cette résilience peut être atteinte, entre autres, avec l'application généralisée des pratiques agroécologiques dans les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques agricoles, et la construction d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. La construction d'un système alimentaire durable signifie « la construction d'un réseau de collaborateurs territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité » (Vivre en ville, d'après FCM 2010, GIEC 2014). Il s'agira de stabiliser les pertes de production dues aux risques agricoles à 10% en 2026 et le taux de réduction de l'insécurité alimentaire à 5% en 2026.

- **Impact 2 : l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré** : il s'agira de privilégier l'intensification agroécologique, de faciliter l'accès des exploitations familiales à des intrants organiques et à des équipements de qualité, de promouvoir l'utilisation des semences paysannes de manière à ce que la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique permette d'assurer les besoins alimentaires des populations à tout moment. Il s'agira de porter le taux d'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique à 5% en 2026 et de faire passer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique de 90% en 2021 à 95% en 2026.
- **Impact 3 : les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés** : la Stratégie va permettre à terme d'améliorer globalement les conditions de vie des populations rurales, de créer de la richesse et de faire reculer la pauvreté. Elle constituera une base solide pour la création d'emplois verts décents, et la mise à disposition de produits agricoles pour le développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques. Il s'agira de passer l'Indice de pauvreté de 41,4% en 2021 à 38% en 2026 et de porter le taux d'accroissement du pouvoir d'achat à 5% en 2026.

Ces impacts seront mesurés à l'aide des indicateurs ci-après (cf. tableau 2) :

Tableau 2 : Les impacts et leurs indicateurs

Impacts	Indicateurs
Impact 1 : la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée	Taux de réduction des pertes de production dues aux risques agricoles Taux de réduction de l'insécurité alimentaire
Impact 2 : l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré	Taux d'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique Couverture des besoins alimentaires par la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique (%)
Impact 3 : les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés	Indice de pauvreté Taux d'accroissement du pouvoir d'achat

2.4.3. Axes stratégiques, objectifs spécifiques et effets attendus

2.4.3.1. Axe stratégique 1 : amélioration de la gouvernance de l'agroécologie

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso est une grande opportunité pour une transformation qualitative de l'agriculture burkinabè en ce sens qu'elle va contribuer de manière concrète à l'opérationnalisation de la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale dont l'objectif global est de développer un secteur «production agrosylvopastorale» productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. De ce point de vue, sa gouvernance mérite une attention particulière. Elle sera assurée par deux types d'acteurs : l'Etat et les acteurs de l'agroécologie. En ce qui concerne l'Etat, il s'agira de manifester une volonté claire en faveur de l'agroécologie et de faire en sorte qu'elle soit portée par les politiques publiques. En outre, il doit créer un environnement législatif et réglementaire favorable à la transition agroécologique. Quant aux acteurs de l'agroécologie, ils doivent œuvrer à la mise en place et au bon fonctionnement des structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local.

Cet axe stratégique se compose de quatre (4) objectifs spécifiques : (i) Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles ; (ii) Objectif spécifique 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des lois et règlements favorables à la transition agroécologique ; (iii) Objectif spécifique 1.3 : faciliter l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie ; (iv) Objectif spécifique 1.4 : appuyer la mise en place et le fonctionnement de structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local.

Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles. Deux effets attendus (EA) sont définis : (i) EA 1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles ; (ii) EA 1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrains organiques et biopesticides) et les matériels agroécologiques sont pris en considération dans les politiques de subvention.

EA 1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles : cinq (5) documents de politiques faisant référence à l'agroécologie seront élaborés. Il s'agira donc de passer le pourcentage des politiques agricoles intégrant l'agroécologie de 40% en 2021 à 100% en 2026. Cet appui politique se traduira par un meilleur positionnement de l'agroécologie dans les politiques agricoles. Une méthodologie sera développée sur la prise en compte de l'agroécologie dans les futurs documents de politiques agricoles. S'agissant des politiques en vigueur, cette prise en compte se fera lors de leur relecture ou de leur révision. Ces mesures vont permettre : (i) un meilleur accès aux ressources publiques (accès des acteurs de l'agroécologie aux infrastructures rurales, aux services d'appui-conseil, au crédit agricole, à l'assurance agricole, à la formation, aux marchés, aux intrants et matériels agricoles, soutien conséquent aux femmes et aux jeunes, etc.). Au-delà des politiques agricoles, les autres politiques de développement seront aussi mises à contribution pour le développement de l'agroécologie : politique économique, politique commerciale, politique genre, etc.

EA 1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrains organiques et biopesticides) et les matériels agroécologiques sont pris en considération dans les politiques de subvention : les bio-intrants et les matériels agricoles seront subventionnés pour faciliter leur accès par les acteurs de l'agroécologie : sans qu'il ne soit nécessaire de trouver de nouvelles ressources financières, il s'agira de réduire progressivement les subventions aux intrants chimiques et les montants ainsi libérés seront consacrés à subventionner les investissements dans les filières nationales de fabrication d'intrants naturels. Par ailleurs, un certain nombre d'investissements dans l'agroécologie bénéficieront d'une subvention, que ce soit dans le domaine de la production agricole elle-même, dans le secteur de la fabrication de bio-intrants et d'équipements de mécanisation spécifiques à l'agroécologie tels que la kassine, ou encore dans la mise en place de filières de commercialisation de produits agroécologiques. Les politiques de subvention devront tenir compte de la sensibilité des acteurs de l'agroécologie. Il se dégagera des effets positifs sur le plan alimentaire et nutritionnel dans la mesure où les produits agricoles issus des pratiques agroécologiques seront sains et répondront mieux aux besoins des consommateurs, de plus en plus soucieux de leur santé. En d'autres termes, on notera une amélioration de la qualité des produits agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques. Dans le même ordre d'idées, l'environnement sera préservé.

Objectif spécifique 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des lois et règlements favorables à la transition agroécologique. Deux effets y sont rattachés : (i) EA 1.2.1 : l'agroécologie est encadrée par des lois et règlements ; (ii) EA 1.2.2 : des textes législatifs et réglementaires appropriés sont adoptés pour soutenir la transition agroécologique.

EA 1.2.1 : L'agroécologie est encadrée par une loi et des règlements : il est prévu qu'une loi et ses décrets et arrêtés soient pris pour régir le fonctionnement de l'agroécologie au Burkina Faso. Il s'agira de passer le taux d'élaboration/adoption des textes régissant l'agroécologie de 20% en 2021 à 100% en 2026. Ce nouvel environnement législatif et réglementaire aidera à créer des conditions favorables au développement de l'agroécologie. Il y aura une définition claire des rôles et tâches des différentes catégories d'acteurs (ministères, écoles de formation, IF et IMF, ONG, OP, chercheurs, privés, etc.). Par ailleurs, les anciens comme les nouveaux acteurs de l'agroécologie auront une meilleure visibilité dans l'exercice de leurs activités et se trouveront valorisés dans leur profession. Les nombreuses querelles épistémologiques sur la définition et le mode de fonctionnement de l'agroécologie seront éliminées. Du coup, l'agroécologie sera dépouillée des attributs inexacts ou péjoratifs qui lui étaient rattachés.

EA 1.2.2 : Des textes législatifs et réglementaires appropriés sont adoptés pour soutenir la transition agroécologique : il est attendu une loi et ses décrets et arrêtés d'application pour booster la transition agroécologique. Il va consister à porter le taux d'élaboration/adoption des textes régissant de la transition écologique à 100% en 2026. Si cela est effectif, l'on parviendra à (i) une reconnaissance effective de l'agroécologie comme une priorité pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, (ii) une meilleure prise en compte de l'agriculture familiale, (iii) une reconnaissance du rôle central de l'agroécologie dans le développement rural, (iv) une promotion des initiatives paysannes, (v) une valorisation des produits de l'AE.

Objectif spécifique 1.3 : faciliter l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie. Deux effets sont attendus : (i) EA 1.3.1 : Les décrets et arrêtés requis pour l'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural sont mis en application ; (ii) EA 1.3.2 : Des infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie sont disponibles.

EA 1.3.1 : Les décrets et arrêtés requis pour l'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural sont mis en application : la mise en application de cette politique sera impulsée par l'adoption des décrets et arrêtés requis et permettra de stabiliser le taux de réduction des conflits fonciers à 25% en 2026. Ces textes viendront renforcer les mécanismes juridiques et institutionnels de gestion foncière et de gestion des conflits en milieu rural. Sur le terrain, des effets positifs pourront être produits : (i) une réduction de la compétition élevée et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres, (ii) une réduction des conflits entre acteurs ruraux à l'occasion de la mise en valeur des terres et de l'exploitation des ressources naturelles, (iii) un recul du processus de concentration des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux dénommés agro businessmen, (iv) la possibilité de transhumances pastorales dans un environnement apaisé. En outre, il sera élaboré un guide de mise en valeur et d'évaluation des terres rurales, qui viendra renforcer les outils de gestion foncière et promouvoir la mise en valeur des terres acquises. Sur le terrain, les effets suivants seront constatés : (i) les capacités des techniciens dans le domaine de la mise en valeur et de l'évaluation des terres rurales seront renforcées, (ii) les superficies mises en valeur du fait de l'application des mesures contraignantes de la loi sur le foncier rural qui ressortiront dans le guide seront augmentées, (iii) le processus de concentration des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux (agrobusinessmen) va reculer, (iv) les conflits fonciers occasionnés par la spéculation foncière seront réduits.

EA 1.3.2 : Des infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie sont disponibles : des marchés de produits issus de l'agroécologie dans les 45 provinces seront créés sous forme d'infrastructures louées, à raison d'un marché au moins par province. Des marchés publics stables et rémunérateurs pour les produits issus de l'agroécologie avec des prix décents peuvent encourager et sécuriser la transition agroécologique pour l'agriculture familiale. Dans ce cadre, des actions d'accompagnement fortes seront menées par l'Etat telles que : (i) la mise en place des mécanismes nationaux de diffusion et de partage d'informations sur la disponibilité, la localisation et le prix des produits issus de l'agroécologie ; (ii) le soutien à la création de circuits courts de distribution et de marchés dédiés aux produits agroécologiques en créant des partenariats entre des collectivités territoriales et des groupements de producteurs ; (iii) l'appui aux coopératives de produits agroécologiques sur les plans technique et organisationnel afin de faciliter l'insertion de leurs produits dans différents marchés ; (iv) le renforcement des mécanismes de régulation des marchés (importations et productions des agro-industries locales) afin de garantir des débouchés stables et rémunérateurs pour les exploitations familiales tout en protégeant les consommateurs ; (v) le soutien à la mise en place d'emballages biodégradables; (vi) le développement des marchés publics et institutionnels de l'Etat et des communes pour l'achat de produits agroécologiques ou biologiques. Les produits agricoles issus de l'agroécologie seront labellisés afin de les distinguer de ceux de l'agriculture conventionnelle. Ainsi, le volume de vente annuel des produits issus de l'agroécologie sera accru de 20% entre 2022 et 2026.

Objectif spécifique 1.4 : appuyer la mise en place et le fonctionnement de structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local. Les effets attendus sont au nombre de deux : (i) EA 1.4.1 : Un cadre de concertation fonctionnel des acteurs de l'agroécologie est mis en place aux niveaux national et régional ; (ii) EA 1.4.2 : La Charte en agroécologie est élaborée et appliquée à l'échelle nationale par les acteurs de l'agroécologie.

EA 1.4.1 : Un cadre de concertation fonctionnel des acteurs de l'agroécologie est mis en place aux niveaux national et régional : il sera élaboré un recueil de textes réglementaires (statuts et règlement intérieur) portant création, attributions, composition et fonctionnement des structures de pilotage et de coordination. Ce cadre de concertation aidera à harmoniser les approches en matière d'agroécologie, à faciliter le suivi-évaluation et la capitalisation des pratiques agroécologiques. En un mot, il permettra de prendre en charge les questions relatives à la promotion de l'agroécologie au Burkina Faso. Il s'agira de tenir régulièrement les différentes sessions des cadres de concertations. Dans le but d'éviter des inefficacités, des duplications et des conflits de compétences au sein des acteurs de l'agroécologie, il sera tenu compte des cadres de concertation existants aux niveaux régional et national.

EA 1.4.2 : La Charte en agroécologie est élaborée et appliquée à l'échelle nationale par les acteurs de l'agroécologie : cette Charte est un instrument important dont le but est de défendre la vision et les principes de l'agroécologie au Burkina Faso. Elle comporte les engagements des différentes organisations signataires. Pour le développement de l'agroécologie au Burkina Faso, des concertations programmées seront tenues et un suivi méthodique sera effectué pour que ces engagements soient respectés à hauteur de 90% durant la période 2022-2026.

2.4.3.2. Axe stratégique 2 : mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso

L'axe stratégique 2 vise la mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso. Trois (03) objectifs spécifiques sont attendus pour cet axe : (i) objectif spécifique 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets et programmes d'agroécologie à l'échelle nationale, (ii) objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans régionaux et les plans locaux de développement et (iii) objectif spécifique 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national.

Objectif spécifique 2.1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets et programmes d'agroécologie à l'échelle nationale : Deux (02) effets sont attendus (EA) de cet objectif stratégique : (i) EA.2.1.1 : De nouveaux projets et programmes prenant en compte l'agroécologie sont formulés et mis en œuvre à l'échelle nationale à partir des plans locaux de transition agroécologique et (ii) EA 2.1.2 : Les superficies récupérées au niveau national grâce aux pratiques agroécologiques sont accrues.

EA 2.1.1 : De nouveaux projets et programmes prenant en compte l'agroécologie sont formulés et mis en œuvre à l'échelle nationale à partir des plans locaux de transition agroécologique : pour atteindre cet effet, un ou plusieurs projets et programmes prenant en compte l'agroécologie seront élaborés et mis en œuvre dans les treize (13) régions du Burkina Faso sur la période 2022 - 2026. Ils seront bâtis dans chaque région sur la totalité (100%) des pratiques agroécologiques validées. Il s'agira de procéder de manière participative et inclusive, avec toutes les couches et tous les acteurs du milieu à la formulation de projets et programmes d'agroécologie et à leur mise en œuvre effective après une mobilisation conséquente du financement. Pour plus d'efficacité, il sera nécessaire de hiérarchiser et prioriser les régions devant abriter les projets et programmes. Les actions à mener porteront sur : (i) l'appui à l'élaboration de projets et programmes agroécologiques spécifiques à chaque région et (ii) l'appui financier et technique à la mise en œuvre des projets et programmes régionaux portant sur l'agroécologie à l'échelle nationale. Cette mise à l'échelle sera l'occasion de promouvoir les semences paysannes car l'agroécologie ne va pas sans les semences paysannes. En la matière, les actions concerneront la gestion durable et la valorisation des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation, ainsi que le développement/identification de variétés locales et de technologies performantes pour répondre aux besoins d'une agroécologie durable.

EA 2.1.2 : Les superficies récupérées au niveau national grâce aux pratiques agroécologiques sont accrues : pour atteindre cet effet, il s'agira d'accroître annuellement le pourcentage de superficies de terres récupérées grâce aux pratiques agroécologiques à 100% en 2026. Une superficie de deux millions cinq cent mille hectares (2 500 000 ha) de terres dégradées sera restaurée durant la période 2022 - 2026 tout en empêchant la dégradation de nouvelles terres. En outre, des programmes de récupération de terres dégradées et de gestion durable des terres à l'échelle nationale grâce à l'agroécologie seront formulés. Les principales actions pour y arriver porteront sur : (i) la promotion de la recherche-développement dans le domaine de la récupération des terres par les pratiques agroécologiques et (ii) la mise en œuvre de connaissances et d'expériences innovantes en matière de récupération et de conservation des terres par les pratiques agroécologiques. Un élément de la valeur ajoutée de cette Stratégie est que celle-ci contribuera de façon notable à la récupération des terres dégradées par l'utilisation à grande échelle des pratiques agroécologiques.

Objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans régionaux et communaux de développement : Deux (02) effets sont attendus (EA) de cet objectif stratégique à savoir : (i) EA 2.2.1 : un recueil de toutes les pratiques agroécologiques est élaboré par région et par commune et ; (ii) EA 2.2.2 les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans régionaux et locaux de développement de toutes les régions et de toutes les communes du pays.

EA 2.2.1 : Un recueil de toutes les pratiques agroécologiques est élaboré par région et par commune : pour atteindre cet effet attendu un recueil de toutes les pratiques agroécologiques par région et par commune sera élaboré, validé et rendu disponible. Il s'agira de procéder de manière participative (avec toutes les couches et tous les acteurs du milieu) à un recensement de toutes pratiques agroécologiques pratiquées dans les régions et communes. Les principales actions à mener porteront sur : (i) la mise en place d'un guide de recensement de toutes les pratiques agroécologiques par région et par commune, et (ii) l'appui technique et financier au recensement et à la validation de toutes les pratiques agroécologiques par région et par commune par tous les acteurs concernés.

EA 2.2.2 : Les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans régionaux et les plans locaux de développement de toutes les régions et de toutes les communes : pour atteindre cet effet attendu, de nouveaux plans locaux et régionaux seront rédigés de sorte qu'ils intègrent à 100% en 2026 (i) les pratiques agroécologiques mises en œuvre et validées au niveau local et (ii) les plans locaux de transition agroécologique. La principale action à mener portera sur l'intégration effective des pratiques agroécologiques mises en œuvre et validées au niveau local dans les plans locaux et régionaux de développement.

Objectif spécifique 2.3 : Vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national : la réalisation de cet objectif produira trois principaux effets attendus à savoir : (i) EA 2.3.1 : toutes les pratiques agroécologiques sur tout le territoire national sont identifiées et répertoriées par région dans un catalogue national ; (ii) EA 2.3.2 : un guide sur l'utilisation des pratiques écologiques est élaboré et diffusé sur l'ensemble du territoire national ; (iii) EA 2.3.3 : des émissions radio et télé sur l'agroécologie en langues nationales sont réalisées.

EA 2.3.1 : Toutes les pratiques agroécologiques sur tout le territoire national sont identifiées et répertoriées par région dans un catalogue national : pour atteindre cet effet attendu toutes les pratiques agroécologiques sur tout le territoire national par région seront identifiées et répertoriées dans un catalogue national qui sera rendu disponible et diffusé au niveau national. Les principales actions à mener porteront sur : (i) l'identification de manière participative (avec tous les acteurs concernés) de toutes les pratiques agroécologiques sur tout le territoire national par région, et (ii) la mobilisation de ressources financières et techniques pour l'édition dudit catalogue.

EA 2.3.2 : Un guide sur l'utilisation des pratiques agroécologiques est élaboré et diffusé sur l'ensemble du territoire national : pour atteindre cet effet attendu, un guide sur l'utilisation des pratiques agroécologiques sur l'ensemble du territoire national sera élaboré et diffusé. Il s'agira de passer le taux d'utilisation du guide par les acteurs de 0 en 2021 à 50% en 2026. Les principales actions à mener porteront sur : (i) l'appui technique et financier à l'élaboration du guide, (ii) sa traduction dans au moins quatre (04) langues nationales, et (iii) sa diffusion sur l'ensemble du territoire national.

EA 2.3.3 : Des émissions radio et télé sur l'agroécologie en langues nationales sont réalisées : l'atteinte de cet effet attendu sera effective à travers la réalisation d'émissions radio et télé sur l'agroécologie en langues nationales. Toutes les treize (13) régions et les quarante-cinq (45) provinces du pays seront touchées par ces émissions radio et télé sur l'agroécologie. Ces émissions seront réalisées dans au moins quatre (04) langues nationales du pays (mooré, dioula, fulfulde et gourmantchéma). Les principales actions à mener porteront sur : (i) l'appui technique et financier à la réalisation d'émissions radio et télé sur l'agroécologie en langues nationales, et (ii) leur diffusion dans les treize (13) régions et les quarante-cinq (45) provinces du pays.

2.4.3.3. Axe stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil

L'axe stratégique 3 vise le renforcement des capacités techniques de tous les acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil. Trois (03) objectifs spécifiques sont visés pour cet axe : (i) objectif spécifique 3.1 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques ; (ii) objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques, (iii) objectif spécifique 3.3 : créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie.

Objectif spécifique 3.1 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques. Trois (3) effets attendus vont concourir à l'atteinte de cet objectif : (i) EA 3.1.1 : Les membres des Organisations Professionnelles Agricoles et des Chambres Régionales d'Agriculture sont formés à l'agroécologie ; (ii) EA 3.1.2 : Les pratiques agroécologiques sont prises en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et universitaire ; (iii) EA 3.1.3 : Les pratiques agroécologiques sont prises en compte dans les programmes d'alphabétisation formelle.

EA 3.1.1 : Les membres des Organisations Professionnelles Agricoles et des Chambres Régionales d'Agriculture sont formés à l'agroécologie : les capacités techniques des acteurs seront renforcées aux pratiques agroécologiques pour qu'ils puissent les mettre en pratique sur leurs exploitations agricoles. Les actions prioritaires retenues pour cet effet attendu sont les suivantes : (i) la formation d'au moins 50 % des membres (hommes, femmes, jeunes) des sociétés coopératives aux pratiques de l'agroécologie ; (ii) la formation de 100% des membres élus des 13 Chambres Régionales d'Agriculture et de la Chambre Nationale d'Agriculture à l'agroécologie ; (iii) la formation des dirigeants élus des sociétés coopératives et de leurs faitières (unions, fédérations) à l'agroécologie.

EA 3.1.2 : Les pratiques agroécologiques sont prises en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et universitaire : les curricula dans les écoles de formation professionnelle et universitaire seront révisés pour intégrer des modules de formation sur les pratiques agroécologiques. Ainsi, toutes les nouvelles promotions, 100% des élèves et étudiants auront une formation de base adaptée en agroécologie. Ils pourront la mettre en pratique comme producteurs/trices ou comme agents d'encadrement. Les jardins agroécologiques et éducatifs seront aussi pris en considération dans les programmes de formation. Ainsi, 100% des écoles de formation professionnelle auront intégré des modules de formation en agroécologie. Au niveau universitaire, il sera formé au moins 100 étudiants niveau master et dix (10) thèses en agroécologie seront réalisées.

EA 3.1.3 : Les pratiques agroécologiques sont prises en compte dans les programmes d'alphabétisation formelle : l'ambition est d'intégrer à 100% les pratiques agroécologiques d'ici 2026 dans les modules sous forme de fiches techniques des principales techniques agroécologiques à promouvoir dans leur région pour les alphabétisés ruraux. Ainsi, au moins 20 fiches techniques des pratiques agroécologiques seront élaborées en langues nationales et serviront de support pour l'alphabétisation dans les centres d'alphabétisation. En plus de ces fiches, des boîtes à images de ces fiches en langues nationales seront produites et mises à la disposition des alphabétiseurs.

Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques. Deux effets attendus sont définis dans cet objectif spécifique : (i) EA 3.2.1 : Les agents d'appui-Conseil des DRARAH et des DREEEA sont formés à l'agroécologie, (ii) E.A. 3.2.2 : Les prestations des agents d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées.

EA 3.2.1 : Les agents d'appui-Conseil des DRARAH et des DREEEA sont formés à l'agroécologie : tous les agents en charge de l'appui-conseil à l'agroécologie des ministères en charge de l'Agriculture, des ressources animales et de l'environnement seront formés ou recyclés en agroécologie. Les agents d'appui-conseil du secteur privé, des fabricants et distributeurs de biointrants, etc. seront aussi pris en considération. Ces formations seront décentralisées au niveau des 13 directions régionales de chaque ministère afin d'adapter les pratiques agroécologiques à vulgariser aux contextes agro-climatiques de la région. Chaque formation sera d'une durée de 5 jours dont une journée de visite terrain avec 25 à 30 agents maximum par session.

E.A. 3.2.2 : Les prestations des agents d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées : les prestations des agents d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie répondront mieux aux attentes et besoins des producteurs/trices. Avec une bonne formation de base en agroécologie, les agents d'appui-conseil pourront personnaliser leur appui-conseil au niveau de chaque exploitation familiale en fonction de ses attentes, besoins, contraintes, etc. Ces agents seront dotés de moyens de locomotion et de supports pédagogiques (fiches techniques et boîtes à images). Des visites de suivi seront prévues par les directions et services des ministères auprès des producteurs et des champs écoles pour apprécier la mise en œuvre des pratiques agroécologiques. Le taux de satisfaction des exploitations familiales sera au moins de 80%.

Objectif spécifique 3.3 : créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie. Deux effets attendus y sont rattachés : (i) EA 3.3.1 : Des cadres de concertation permanents et fonctionnels entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie sont créés, (ii) EA 3.3.2 : La recherche-action en agroécologie est promue.

EA 3.3.1 : Des cadres de concertation permanents et fonctionnels entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie sont créés : pour atteindre cet effet attendu, 45 cadres de concertation seront créés/dynamisés. Il s'agira d'identifier et d'évaluer le fonctionnement des cadres de concertation déjà existants. Pour les cadres existants, il faudra les renforcer pour les rendre totalement opérationnels. S'il n'existe pas de cadre de concertation, il s'agira de répertorier tous les acteurs (producteurs, transformateurs, fabricants/distributeurs de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et agents de développement de l'Etat, des associations et du secteur privé) et de mettre en place les cadres de concertation avec une bonne représentativité de toutes les catégories d'acteurs. Ainsi, 1 cadre de concertation national et 13 cadres de concertation au niveau des 13 régions seront créés et rendus fonctionnels. Au niveau des communes, 35 auront créé un cadre communal (ou intercommunal), soit 10% des communes du Burkina Faso. Des appuis financiers seront prévus pour le fonctionnement de ces cadres de concertation.

EA 3.3.2 : La recherche-action en agroécologie est promue : il s'agira de développer la recherche-action en agroécologie sur la base des thèmes prioritaires que les acteurs auront définis au sein des cadres de concertation. Ainsi, chaque cadre régional devra retenir 2 thèmes de recherche-action, soit 26 au total. Au niveau national, 10 seront retenus. L'implication des chercheurs s'avère importante pour valider les thèmes de recherche pertinents proposés par les producteurs/trices et autres acteurs. Pour l'opérationnalisation de cette recherche-action, le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) sera doté d'un fonds spécifique pour la recherche action en agroécologie, fera la sélection des propositions reçues sous forme d'appels à projets et assurera leur financement et suivi. A l'issue de chaque recherche-action, les résultats seront partagés et discutés en vue de leur validation. Si ces résultats sont positifs, des fiches techniques seront élaborées et mises à la disposition des acteurs pour diffusion sur le terrain. Cette recherche-action peut être facilitée par la mise en place de cellules agroécologiques dans les ministères en charge du secteur rural.

2.4.3.4. Axe stratégique 4 : financement durable de l'agroécologie

L'agroécologie peine à prendre son envol au Burkina Faso malgré les nombreuses vertus qu'elle renferme. Cela s'explique, entre autres, par le fait qu'il manque un financement approprié. Or, le développement de l'agroécologie a besoin d'être soutenu par des ressources financières stables et durables. A travers cet axe stratégique, il s'agira de mobiliser ce type de ressources en faveur de l'agroécologie, de rechercher des financements innovants et des mécanismes appropriés. Les banques commerciales et les systèmes financiers décentralisés seront mis à contribution. Cet axe stratégique est décliné en trois objectifs spécifiques : (i) Objectif spécifique 4.1 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie et de la transition agroécologique ; (ii) Objectif spécifique 4.2 : identifier des financements innovants en faveur de l'agroécologie en priorisant les exploitations familiales ; (iii) Objectif spécifique 4.3 : mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des intrants organiques et des matériels agricoles de qualité.

Objectif spécifique 4.1 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie et de la transition agroécologique. Cet objectif spécifique comporte deux effets attendus : (i) EA 4.1.1 : un document de stratégie de financement durable est disponible et mis en application ; (ii) EA 4.1.2 : Les financements mobilisables au niveau national ou à l'extérieur sont accrus.

EA 4.1.1 : un document de stratégie de financement durable est disponible et mis en application : ce document sera un support essentiel pour la mobilisation des bailleurs de fonds tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il sera également utilisé pour la préparation et la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds sur l'agroécologie. Il décrira notamment les sources et mécanismes de financement actuels, les sources et mécanismes de financement potentiels, les partenariats public-privé (PPP), et d'autres modes de financement.

EA 4.1.2 : Les financements mobilisables au niveau national ou à l'extérieur sont accrus : il est attendu un taux d'accroissement de 200% des financements mobilisables au niveau national ou à l'extérieur. Les actions suivantes seront entreprises : (i) dotation des différents ministères concernés par l'agroécologie d'un budget spécifiquement alloué à la transition agroécologique (budgets des projets et programmes), et orientation de ce budget en priorité vers le soutien aux exploitations familiales, à la recherche sur l'agroécologie, à la préservation des ressources naturelles et à la restauration des sols, (ii) réorientation des financements actuels en faveur du secteur rural vers l'agroécologie, élaboration de requêtes de financement adressées aux organisations régionales et internationales ainsi qu'aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, (iii) mobilisation des ressources financières intérieures auprès des banques locales et des systèmes financiers décentralisés, (iv) instauration de mécanismes incitatifs pour encourager l'investissement dans des modes de production, de transformation et de consommation sains et durables.

Objectif spécifique 4.2 : identifier des financements innovants en faveur de l'agroécologie en priorisant les exploitations familiales. Deux effets concourent à cet objectif : (i) EA 4.2.1 : des financements innovants sont répertoriés en faveur des exploitations familiales ; (ii) EA 4.2.2 : des exploitations familiales sont financées à partir de financements innovants.

EA 4.2.1 : Des financements innovants sont répertoriés en faveur des exploitations familiales : Au moins 3 types de financements innovants seront identifiés, mobilisables au niveau national. Des investigations seront effectuées particulièrement en direction des sources et mécanismes de financement de l'adaptation au changement climatique.

EA 4.2.2 : des exploitations familiales sont financées à partir de financements innovants : il est attendu que 75% des exploitations familiales soient financées à partir de financements innovants. Un ciblage sera effectué de manière à rendre prioritaires les ménages les plus vulnérables.

Objectif spécifique 4.3 : mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des intrants organiques et des matériels agricoles de qualité. Trois effets sont définis : (i) EA 4.3.1 : des lignes de crédit à des taux d'intérêt bonifiés sont mis en place à la Banque agricole du Faso (BADF) sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole ; (ii) EA 4.3.2 : un fonds de subvention est créé et placé à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole ; (iii) EA 4.3.3 : un fonds de garantie est créé et placé à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole.

EA 4.3.1 : Des lignes de crédit à des taux d'intérêt bonifiés sont mises en place à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole : des lignes de crédit à hauteur de 2 milliards FCFA seront mises à la disposition de la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole pour permettre aux acteurs de l'agroécologie d'accéder plus facilement aux sources de financement. Les conditions financières seront étudiées de manière qu'elles soient compatibles avec les possibilités des exploitations familiales. Les taux d'intérêt seront bonifiés à hauteur de 25%. Le principal artisan sera l'Etat appuyé par ses partenaires au développement à travers les projets et programmes, conventions de financement, etc.

EA 4.3.2 : Un fonds de subvention est créé et placé à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole : ce fonds de financement sera de 500 millions FCFA et contribuera, entre autres, à alléger les coûts d'acquisition des équipements et matériels destinés à l'agroécologie.

EA 4.3.3 : Un fonds de garantie est créé et placé à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole : un fonds de 1,5 milliard FCFA sera mis à la disposition de la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole. Il va faciliter l'accès au crédit pour les exploitations familiales, les organisations paysannes et les autres acteurs des chaînes de valeurs engagés dans l'agroécologie, en particulier les jeunes et les femmes.

Un tableau de cohérence des impacts, axes stratégiques, objectifs spécifiques et effets attendus de la Stratégie avec les politiques et stratégies sectorielles est donné en annexe 1. Enfin, le cadre logique de la Stratégie est décrit en annexe 2.

PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

3.1. Dispositions de mise en œuvre

3.1.1. Principe général

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie ne vient pas occulter tout ce qui existe ou tout ce qui a été déjà fait en lien avec l'agroécologie. Elle cherche à conforter les acquis de l'agroécologie et créer les conditions favorables à l'implantation de l'agroécologie de manière durable au Burkina Faso. C'est ainsi que dans sa mise en œuvre, elle s'appuiera sur l'existant en termes d'expériences réussies, de politiques, stratégies, projets et programmes en cours, de financements acquis, etc. Par ailleurs, il s'agira de mutualiser les efforts des partenaires techniques et financiers qui soutiennent l'agroécologie au Burkina Faso depuis plusieurs années.

3.1.2. Stratégie de communication

Il est indispensable d'accorder une importance particulière à la communication si l'on veut obtenir une mise en œuvre réussie de la Stratégie. Pour cela, il est suggéré d'élaborer ultérieurement une stratégie de communication spécifique à l'agroécologie. Cette communication, qui doit être une communication active, aura pour but de favoriser l'appropriation de la Stratégie par les acteurs de l'agroécologie, les producteurs agricoles et les partenaires au développement. Elle sera prioritairement orientée sur les décideurs nationaux, régionaux et locaux, puis en direction de (i) l'administration centrale et déconcentrée, (ii) des collectivités territoriales, (iii) des acteurs de l'agroécologie, (iv) de la société civile et du secteur privé, (v) des professionnels de la communication et des médias, (vi) des éducateurs, (vii) des chercheurs, (viii) des femmes, (ix) de la jeunesse, (x) des PTF, (xi) des leaders d'opinion et autorités coutumières et religieuses, (xii) des communautés de base en campagne et en ville.

L'innovation majeure consistera à organiser une communication particulière en direction de l'Assemblée Législative de la Transition. En effet, les représentants du peuple à cette instance peuvent jouer un rôle capital dans la promotion de l'agroécologie lors du vote de lois ou du budget de l'Etat en lien avec l'agroécologie.

La communication sur la Stratégie pourra se faire de différentes manières, notamment par l'utilisation des TIC, l'exploitation des structures et facilités du Ministère chargé de la communication et de la presse privée, la valorisation des canaux de communication traditionnelle.

Un accent particulier sera mis sur l'utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité.

Une communication spécifique en direction de la communauté internationale doit être également entretenue pour soutenir notamment les efforts de mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie.

De façon concrète, on peut cibler les actions suivantes :

- une meilleure implication des collectivités territoriales dans la gestion des actions de l'agroécologie ;
- l'appui aux collectivités dans l'élaboration des plans annuels d'investissement (PAI), plans communaux de développement (PCD) et plans régionaux de développement (PRD) intégrant les actions d'agroécologie ;
- la traduction des livrables en langues locales pour une meilleure appropriation par les communautés ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux à l'usage des documents traduits ;
- l'organisation d'ateliers régionaux d'information à l'intention des collectivités ;
- l'utilisation des radios communautaires pour la diffusion des informations et des bonnes pratiques en matière d'agroécologie ;
- l'utilisation de la Radio rurale pour la diffusion des informations et les séances de sensibilisation ;
- le développement d'un système de « Call center » pour une vulgarisation des technologies et des informations en matière d'agroécologie;
- la sensibilisation des consommateurs pour développer le « consommons local » des produits agroécologiques et biologiques ;
- la sensibilisation des autorités coutumières sur la gestion et la sécurisation foncière (à travers les accords d'usage par exemple).

Dans tous les cas, une stratégie de communication du document de la Stratégie assortie d'un plan de communication permettra de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs concernés.

3.1.3. Instruments de mise en œuvre

3.1.3.1. Elaboration du Plan d'actions

L'élaboration d'un Plan d'actions triennal glissant fera suite à la formulation de la Stratégie. Ce Plan d'actions comportera :

- les actions à mener, précisées par résultat et leurs coûts de mise en œuvre;
- une programmation annuelle desdites actions ;
- les mécanismes de suivi évaluation ;
- les sources potentielles, engagements et intentions de financement ;
- les modalités de mobilisation de ressources financières complémentaires.

Il sera le principal instrument d'opérationnalisation de la Stratégie.

3.1.3.2. Les Plans locaux de transition agroécologique

3.1.3.2.1. Concept et types de plans locaux de transition agroécologique

Les plans locaux de transition écologique sont une approche originale pour soutenir la transition agroécologique de manière efficace. Dans le cas de la présente Stratégie, elle s'avère une voie tout à fait indiquée pour créer des effets fort appréciables pour les producteurs agricoles et l'économie nationale. C'est pour cette raison qu'elle est proposée ici pour servir de modèle pour l'intensification agroécologique.

Les plans locaux de transition agroécologique (PLTAE) sont des plans définis par les communautés locales sur la base d'orientations politiques nationales en matière d'agroécologie. Sur le plan pratique, à partir d'une analyse participative des contraintes à la transition agroécologique, les communautés définissent des objectifs de résultats de moyen terme (5 ans) et les actions à entreprendre. La préparation, puis la mise en œuvre de chaque plan local de transition est appuyée par l'Etat, sous forme de subventions, de prêts et d'appui technique. La finalité est que les processus de transition agroécologique proviennent d'initiatives locales de façon à en garantir une véritable appropriation par les ménages agricoles directement concernés, mais que les communautés soient fortement incitées à prendre de telles initiatives à travers la possibilité d'un appui extérieur tant dans la phase de formulation que dans la phase de mise en œuvre.

Les PLTAE pourraient être de cinq types :

- **Type 1** : plan local de transition agroécologique des systèmes de production de polyculture-élevage dans les zones sahéliennes affectées par la dégradation des écosystèmes.
- **Type 2** : plan local de substitution progressive des intrants chimiques de synthèse par des intrants naturels dans les zones de forte utilisation de ces intrants, notamment via la labellisation bio.
- **Type 3** : plan local de transition agroécologique dans les zones pastorales affectées par la raréfaction des disponibilités alimentaires et hydriques.
- **Type 4** : Combinaison des objectifs du type 1 et du type 2.
- **Type 5** : Combinaison des objectifs du type 1 et du type 3.

3.1.3.2.2. Formulation et mise en œuvre des plans locaux de transition agroécologique

En ce qui concerne la formulation des PLTAE, il y aurait deux modalités :

1. La formulation des PLTAE serait réalisée par les populations concernées sous la conduite d'un comité de pilotage bénévole représentatif de différents types d'acteurs (autorités locales, représentants d'organisations et associations locales) et intégrant une proportion minimale de femmes et de jeunes, et avec l'appui technique d'un agent d'appui-conseil, avec délégation possible à des acteurs tiers : organisation paysanne, ONG, bureau d'étude, etc. Un processus commun de formation initiale et continue des agents d'appui-conseil serait mis en œuvre au niveau national afin de leur permettre de renforcer leurs capacités en matière de facilitation de processus participatifs. Cette démarche n'exclut d'autres initiatives si elles s'avèrent pertinentes.
2. L'échelle possible de réalisation des PLTAE devra être définie au moyen d'un cadrage national. L'échelle du village peut être un bon niveau, car devant faciliter des actions qui impliquent une échelle significative et permettre une dynamique collective de développement des villages. En définitive, le choix du niveau d'échelle dépendra du contexte géographique et socio-économique.

La mise en œuvre des PLTAE pourrait se dérouler comme suit :

1. Les PLTAE seraient mis en œuvre sous la coordination du comité de pilotage bénévole, avec l'appui d'un ou plusieurs agents d'appui-conseil selon la dimension du plan (effectif de population concernée), mis à disposition par l'Etat, avec délégation possible à des acteurs tiers : collectivité territoriale, organisation paysanne, ONG, bureau d'étude, etc. l'agent d'appui-conseil serait notamment en charge de coordonner les différentes interventions extérieures (Etat, partenaires techniques et financiers) intervenant en appui à la mise en œuvre du PLTAE.
2. La durée des PLTAE serait de cinq (5) ans, période suffisamment longue pour la réalisation de certains changements techniques et l'obtention de résultats.
3. Un processus de suivi-évaluation participative des actions entreprises dans le cadre du PLTAE, des changements techniques et effets obtenus serait mis en œuvre, avec un point d'étape annuel. Chaque point d'étape pourrait être l'occasion de réviser le plan de façon à mieux tenir compte de la réalité, des avancées et des difficultés rencontrées.

3.1.3.2.3. Changements attendus et actions possibles dans le cadre des plans locaux de transition agroécologique

Les changements attendus et les actions possibles dans le cadre des plans locaux de transition agroécologique pourraient être les suivants :

Changements techniques et actions possibles dans le cadre des plans de transition agroécologique des systèmes de production agricole dans les zones sahéliennes affectées par la dégradation des écosystèmes :

Les plans locaux de transition agroécologique des systèmes de production agricole dans les zones sahéliennes affectées par la dégradation des écosystèmes (PLTAE de type 1, ainsi que de type mixte 4 ou 5) viseraient à une restauration et une augmentation des capacités productives des écosystèmes et à une amélioration des processus de production de biomasse, en vue d'un accroissement des rendements agricoles et des volumes de production végétale et animale. Ils contribueraient ainsi :

- Directement, à améliorer les revenus des ménages ruraux et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à préserver le patrimoine écologique du Burkina Faso.
- Indirectement, à augmenter la croissance économique du pays, améliorer son indépendance et sa sécurité alimentaire et sa résilience face aux changements climatiques.

Changements techniques et actions possibles dans le cadre des plans de substitution progressive des intrants de synthèse par des intrants naturels dans les zones de forte utilisation de ces intrants :

Les plans de substitution progressive des intrants de synthèse par des intrants naturels dans les zones de forte utilisation de ces intrants (PLTAE de type 2 et de type mixte 4) contribueraient ainsi :

- Directement, à accroître l'autonomie des exploitations agricoles, améliorer la qualité des produits, diminuer les risques pour la santé des agriculteurs et pour la contamination de l'environnement.
- Indirectement, à améliorer la santé de la population, restaurer la biodiversité, améliorer la qualité des sols et réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations d'intrants.

Changements techniques et actions possibles dans le cadre des plans de transition agroécologique dans les zones pastorales affectées par la raréfaction des disponibilités alimentaires et hydriques :

Les plans locaux de transition agroécologique dans les zones pastorales affectées par la raréfaction des disponibilités alimentaires et hydriques (PLTAE de type 3 et de type mixte 5) viseraient à une restauration et à une augmentation des ressources hydriques et fourragères dans les zones pastorales dans le cadre de modes de gestion durables, à l'amélioration de leur valorisation par les animaux, à une amélioration globale de la productivité des systèmes d'élevage. Ils contribueraient ainsi :

- Directement, à améliorer les revenus des ménages ruraux et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à préserver le patrimoine écologique du Burkina Faso.
- Indirectement, à augmenter la croissance économique du pays, améliorer son indépendance et sa sécurité alimentaire et sa résilience face aux changements climatiques.

Changements techniques complémentaires :

1. En matière de **gestion de l'eau**, les changements techniques contribueraient à valoriser les ressources hydriques, à limiter les pertes et à en assurer une gestion durable : dispositifs de collecte, préservation et usage de l'eau.
2. En matière de **travail du sol**, les changements techniques viseraient à garantir une meilleure protection de la structure des sols en surface et en profondeur et à limiter l'érosion : mécanisation adaptée évitant notamment les labours profonds, non travail du sol.
3. En matière d'**énergie**, les changements techniques viseraient à accroître la production et l'utilisation d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire ou le biogaz.
4. En matière de **protection et de valorisation de la biodiversité**, les changements techniques viseraient à accroître la capacité des systèmes agricoles à s'adapter aux changements climatiques et aux conditions diverses, et à sauvegarder le patrimoine naturel : diversité de cultures, agroforesterie, création de bocagers, préservation de surfaces non cultivées, valorisation des semences paysannes.
5. En matière de **gestion, soins et amélioration génétique des troupeaux**, les changements techniques viseraient à pleinement tirer parti de l'accroissement des disponibilités fourragères et à contribuer ainsi à un accroissement global de la productivité des élevages : amélioration de la gestion de la reproduction, adaptation de l'alimentation aux besoins individuels, amélioration génétique, soins préventifs et curatifs, etc.
6. En matière de **développement de circuits commerciaux**, les changements techniques viseraient à mieux valoriser les produits agroécologiques : accès directs des paysans à des marchés (consommateurs, villes, transformateurs, marchés de gros, marchés publics), y compris au travers des mécanismes d'organisation collective, accès à des intermédiaires dans des conditions plus favorables (contractualisation, mise en concurrence, accès à une information sur les marchés), etc.
7. Un **dispositif complémentaire d'échanges, de capitalisation et de valorisation des PLTAE** serait mis en place, incluant :

- Un **dispositif global d'échanges entre acteurs des PLTAE**, sur la base de voyages d'échanges. Les acteurs de chaque PLTAE pourraient ainsi s'engager à accueillir au moins une fois par an pendant plusieurs jours un groupe de personnes issues d'autres communautés mettant en œuvre un PLTAE ou bien souhaitant en mettre en œuvre, de façon à présenter leur expérience et également de bénéficier du regard et des expériences des autres.
- Un **programme de valorisation et communication sur les PLTAE** au moyen d'outils audio et vidéo. Y seraient notamment associés les radios, les chaînes de télévision, mais les visites d'échanges et d'autres évènements pourraient également constituer des opportunités.
- Des **forums régionaux et nationaux de la transition agroécologique**, organisés annuellement. Ils constituerait une autre opportunité pour les acteurs des PLTAE d'échanger entre eux, mais également de faire connaître à la société leurs avancées et d'échanger collectivement avec les responsables politiques et les divers acteurs (organisations paysannes, ONG, coopération internationale, etc.) sur les avancées, les difficultés rencontrées, les besoins d'appui.

3.1.3.2.4. Mesures d'accompagnement

Sans être exhaustives ni limitatives, les mesures d'accompagnement seraient les suivantes :

Politique foncière :

1. En matière de **politique foncière**, il est indispensable de soutenir la mise en œuvre sur le terrain de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural.

Connaissances et savoir-faire :

2. En matière de **conseil agricole**, il conviendrait de mettre en place un programme de formation continue des agents d'appui-conseil, afin de renforcer leurs capacités à appuyer la transition agroécologique et à favoriser des processus d'apprentissage basés sur des expérimentations paysannes et des échanges entre paysans.
3. Dans le même temps, les curricula des **instituts de formation technique et de l'enseignement supérieur agricole** devraient être révisés en vue d'y donner une place centrale à l'agroécologie.
4. Par ailleurs, les **centres de recherche agricole** seraient orientés afin de définir leurs priorités et les types de recherche (appui aux dispositifs d'expérimentation paysans) en fonction des besoins exprimés par les paysans dans le cadre des plans locaux de transition agroécologique. Dans le domaine des semences, les centres de recherche interviendraient en soutien à la valorisation des semences paysannes.
5. Des assises nationales de la recherche et du conseil agricole seraient organisées afin de faciliter des échanges entre les mondes de la recherche et du conseil, les acteurs du développement et des représentants du monde paysan, et de contribuer à la définition des nouvelles orientations en termes de recherche et de conseil.

Crédit et subventions agricoles :

6. Il importe de prévoir une ligne de **crédit agricole** avec des taux bonifiés (taux proches de 0%) par l'Etat ou par des partenaires financiers, pour l'ensemble des investissements non subventionnés par ailleurs s'inscrivant dans le cadre des PLTAE.
7. Les **subventions aux intrants chimiques** seraient progressivement réduites et les montants ainsi libérés consacrés à subventionner les investissements des filières nationales (ou locales dans le cadre des PTAE de type 2) de fabrication d'intrants naturels.
8. Par ailleurs, un certain nombre **d'investissements** s'intégrant dans les PLTAE bénéficiaient d'une **subvention**, que ce soit dans le domaine de la production agricole elle-même, dans le secteur de la fabrication de biointrants et d'équipements de mécanisation adaptés ou encore dans la mise en place de filières de commercialisation de produits agroécologiques. Le montant des subventions ne couvrirait qu'une partie des coûts de façon à s'assurer de l'existence d'un véritable intérêt de la part des bénéficiaires et éviter les simples effets d'aubaines. Il est également essentiel de s'assurer que les besoins éventuels de remplacement des investissements à l'issue de leur vie utile puissent bien être pris en charge par les acteurs, sans bonification de prêt et sans subventions, grâce aux effets économiques générés par la transition agroécologique.

Organisation et régulation des marchés agricoles :

9. La substitution d'intrants chimiques par des intrants naturels se traduit parfois par des baisses de rendements, de telle sorte que la viabilité économique du processus de transition agroécologique peut être remise en cause si les produits agricoles qui en sont issus ne bénéficient pas d'une reconnaissance par le marché au moyen de meilleurs prix.

L'appui de l'Etat à la reconnaissance et à la diffusion d'un **label bio du Faso** est important, afin de pouvoir distinguer les produits issus de ce type d'agriculture et que les agriculteurs puissent en obtenir un meilleur prix que le prix offert pour les produits issus de l'agriculture conventionnelle. L'existence d'un tel label apparaît ainsi un complément essentiel pour la réussite des PLTAE de type 2. La mise à disposition d'espaces dédiés de vente publique de ces produits serait favorisée par l'Etat. Par ailleurs, la **suppression de la TVA sur l'ensemble des produits alimentaires transformés issus de l'agriculture nationale** pourrait être mise en œuvre, de façon à renforcer la compétitivité des produits nationaux par rapport aux produits importés. En complément, le Burkina Faso pourrait intervenir au niveau de la CEDEAO pour défendre une **meilleure protection commerciale** vis-à-vis d'importations qui entrent en concurrence avec les productions locales. C'est notamment le cas du lait en poudre et surtout de la poudre issue d'un mélange de lait écrémé et d'huiles végétales qui entre en concurrence avec le lait local et pour lesquels le document de la CEDEAO de Stratégie régionale pour le lait local recommande l'accroissement à 35% du tarif extérieur commun (TEC), mais ne sera probablement pas suivi d'effets si les pays de la région directement concernés ne sont pas mobilisés. D'autres produits importés entrant en concurrence avec des produits nationaux pourraient être identifiés en vue de mesures de protection commerciale, du moins dans les périodes où les prix

d'importations sont particulièrement bas. Il est en effet essentiel de prendre en compte que l'encouragement à l'accroissement de la production et à la production d'excédents commercialisables dans le cadre des PLTAE de type 1 aura d'autant plus de succès que les prix agricoles seront davantage rémunérateurs pour les agriculteurs. Concernant le lait, il doit également être pris en compte que la valorisation de la production laitière peut constituer un fort encouragement au renforcement de l'intégration agriculture-élevage.

Achats publics :

10. Au travers de la politique **d'achats publics**, l'Etat accroîtrait la demande pour les produits issus de l'agriculture locale et contribuerait à sa valorisation. Cette politique inclurait pour partie des produits labellisés agriculture biologique.

Sensibilisation des consommateurs :

11. La sensibilisation des consommateurs aux produits issus de l'agriculture nationale (et notamment les produits labellisés Faire Faso) et de l'agriculture biologique (label bio du Faso) constitue un élément important pour stimuler la transition agroécologique. En plus des mesures déjà mentionnées, l'Etat pourrait contribuer à renforcer le financement de la communication sur ces labels (notamment dans les médias audiovisuels et dans la presse écrite) et des évènements de valorisation des produits qui en sont issus (foires, etc.).

3.1.3.3. Les Plans communaux et régionaux de développement

Les plans communaux de développement peuvent servir de cadre fédérateur des PLTAE à l'échelle communale pour soutenir l'implémentation de la Stratégie. Les plans régionaux de développement, à leur tour, vont regrouper les plans communaux de développement. Des dispositions seront prises pour l'intégration de l'agroécologie et plus particulièrement des PLTAE dans les plans communaux et les plans régionaux de développement.

3.1.3.4. Les projets et programmes d'envergure nationale

La Stratégie pourra être opérationnalisée à travers les projets et programmes d'envergure nationale. Ceux actuellement en cours qui n'avaient pas pris en compte l'agroécologie devront le faire lors de leur révision. Dans tous les cas, les nouveaux projets et programmes devront intégrer l'agroécologie dans leur formulation.

3.1.3.5. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

3.1.3.5.1. Les organes

La Stratégie et le Plan d'actions vont créer des changements tangibles et durables sur le terrain, de nature à freiner la dégradation des terres et permettre la pratique d'une agriculture durable, protectrice de l'environnement et prenant en compte la santé des consommateurs. Dans cette perspective, ils ont besoin d'une gouvernance efficace pour produire leurs effets. En outre, vu l'ampleur et la rapidité de la dégradation des terres, une veille stratégique continue doit être observée pour permettre, entre autres, la réalisation de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) que le Burkina Faso s'est engagé à atteindre en 2030. Les organes de gouvernance à mettre en place sont au nombre de deux :

- Un Comité national de pilotage ;
- Un Secrétariat technique.

Le Comité national de pilotage aura pour missions de :

- Superviser la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'actions ;
- Examiner et approuver les programmes d'activités et projets de budgets ;
- Examiner et approuver les rapports de résultats, les rapports d'activités et les rapports financiers ;
- Initier ou commander toute étude en rapport avec l'agroécologie ;
- Prendre toute initiative et faire toute suggestion de nature à promouvoir la transition agroécologique au Burkina Faso.

Le Comité national de pilotage doit être une structure légère, souple et capable de se réunir chaque fois que cela sera nécessaire. Dans sa composition, il comprendra particulièrement des membres de la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres à mettre en place, des représentants de l'Etat (administration centrale et décentralisée), du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Une attention particulière devra être accordée à la cohésion entre les membres du Comité de pilotage, sans laquelle le fonctionnement de cet organe sera difficile.

Le Secrétariat technique aura pour rôles :

- d'assurer le secrétariat du Comité national de pilotage ;
- de préparer les réunions statutaires du Comité national de pilotage ;
- de dresser les procès-verbaux ou comptes rendus des réunions statutaires du Comité national de pilotage ;
- d'exécuter toute tâche qui lui sera confiée par le Comité national de pilotage.

Sur le plan pratique, il sera placé au sein de la DGPV.

3.1.3.5.2. Les instances

Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d’actions sera assuré au moyen de deux instances statutaires : (i) les revues annuelles et (ii) les revues régionales.

Les revues annuelles seront consacrées à l’examen et l’adoption des rapports de résultats, rapports d’activités, rapports financiers, de l’année écoulée, ainsi qu’à l’examen et à l’adoption des programmes d’activités et projets de budget de l’année à venir.

A l’échelle régionale, les représentants de la Plateforme nationale de gestion durable des terres tiendront des réunions préparatoires à celles du Comité national de pilotage. Les résultats des revues régionales alimenteront les revues nationales

3.1.4. Acteurs de mise en œuvre

3.1.4.1. Acteurs étatiques

Ce groupe est composé par les différents départements ministériels, à savoir : les ministères en charge du développement rural, ainsi que d’autres ministères tels que ceux en charge de l’administration territoriale, des finances et de l’économie, de l’énergie, des mines et des carrières, de l’éducation nationale, de l’alphabétisation, et de l’artisanat. Ces ministères ont chacun des structures déconcentrées que sont les directions régionales, les directions provinciales et les services départementaux respectivement aux niveaux régional, provincial et communal. Leurs rôles se définissent comme suit : (i) l’accompagnement politique pour le développement de l’agroécologie ; (ii) la création d’un environnement socio-politique et juridique favorable au développement de l’agroécologie, (iii) la génération et la diffusion de l’information et des technologies agroécologiques auprès des producteurs/-trices ; (iv) la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines ; (v) le suivi, l’évaluation et la capitalisation des actions d’agroécologie.

3.1.4.2. Acteurs non étatiques

Ce groupe d’acteurs comprend : (i) les Chambres d’Agriculture, les Organisations faîtières des Producteurs, et les Sociétés Agro-industrielles ; (ii) les ONG qui jouent un rôle majeur dans l’éveil, l’encadrement, et la formation des populations ; (iii) les institutions de prestation de services (études, commercial, etc.) et de micro financement qui jouent un rôle d’accompagnement et d’appui technique et financier pour le montage, l’exécution, le suivi et l’évaluation d’opérations de terrain ; en amont, les fournisseurs/fabricants de bio-intrants et d’équipements adaptés jouent un rôle important dans la réponse aux besoins des producteurs, et en aval, les transformateurs permettent aux producteurs de faciliter la commercialisation équitable des produits agroécologiques dans le cadre de la contractualisation. La particularité de ce groupe est qu’il a le potentiel de jouer un rôle de « locomotive économique » et de contrepoids à l’action gouvernementale. Les rôles de ses acteurs sont ainsi qu’il suit pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie : (i) apport d’un appui technique, organisationnel, financier et matériel aux producteurs/-trices agroécologiques ; (ii) contribution au renforcement des capacités des acteurs agroécologiques ; (iii) prestation de services pour la mise en œuvre de certaines opérations d’agroécologie ; (iv) contribution au financement des actions d’agroécologie ; (v) contribution au processus de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d’agroécologie.

3.1.4.3. Acteurs locaux

Ces acteurs peuvent être regroupés en trois sous-groupes :

- **Collectivités Territoriales** qui représentent le type de juridiction politique. Aux termes de la loi N°0055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso adopté en décembre 2004 et l'ensemble de ses modificatifs, les collectivités territoriales sont (i) les régions, (ii) les communes urbaines et (iii) les communes rurales.
- **Institutions Traditionnelles** qui représentent le type de juridiction sociale.
- **Producteurs/-trices et leurs organisations locales** qui représentent un type de juridiction mixte (social et économique) très actifs dans l'utilisation des ressources naturelles. Ils sont en ligne de front pour la gestion au quotidien des ressources en terre et la mise en œuvre des techniques et technologies agroécologiques.

Les Collectivités Territoriales et les Institutions Traditionnelles, se chargeront, dans la mesure du possible, de prendre l'agroécologie dans leurs programmes d'activités et projets de budgets annuels.

Les producteurs/-trices et leurs organisations locales auront pour rôles :

- ✓ l'expression des besoins en matière d'activités d'agroécologie;
- ✓ la participation à l'analyse, la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des projets du domaine de l'agroécologie ;
- ✓ la participation au financement (cofinancement) des aménagements dans le domaine de l'agroécologie ;
- ✓ la participation au renforcement des capacités des producteurs/-trices (formateurs endogènes) ;
- ✓ la participation à l'exécution physique des aménagements mettant en œuvre des techniques et technologies agroécologiques ;
- ✓ la participation à la génération des technologies d'agroécologie ;
- ✓ la participation au suivi-évaluation et à la capitalisation des expériences et leçons tirées de la mise en œuvre des techniques et technologies agroécologiques.

3.1.4.4. Partenaires techniques et financiers

Ils regroupent toutes les agences de coopération bilatérale et multilatérale et des Organisations Intergouvernementales, les institutions de coopération (financière, scientifique et technique) qui mènent des activités de développement dans l'espace rural. Grâce à leurs contributions financières et techniques (aux politiques et programmes nationaux), ils exercent une très grande influence sur les orientations et activités en matière de gestion durable des ressources naturelles. Leurs rôles seront les suivants :

- ✓ appui à la formulation et à la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement ayant trait à l'agroécologie ;
- ✓ mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions d'agroécologie ;
- ✓ participation au suivi évaluation et à la capitalisation des expériences et leçons tirées dans le domaine de l'agroécologie.

Désormais, il est vivement souhaité que les PTF inscrivent leurs actions dans le cadre de la présente Stratégie.

3.2. Suivi et évaluation

3.2.1. Elaboration d'un système de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est un outil important et indispensable au pilotage de la Stratégie et de son Plan d'actions. Il est vivement recommandé à la DGPV de se doter d'un système de suivi-évaluation performant et répondant aux besoins d'informations pour un bon pilotage de la Stratégie et du Plan d'actions. Par ailleurs, les agents concernés par la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'actions devront bénéficier d'une formation minimale sur ce système de suivi-évaluation. Dans cette perspective, le système de suivi-évaluation devra être assez simple et facilement compréhensible.

3.2.2. Organisation du suivi-évaluation

Pour obtenir une bonne fonctionnalité du suivi-évaluation, il est proposé le dispositif suivant :

- **La Direction Générale des Productions Végétales** : elle ne produit pas au quotidien de données spécifiquement sur l'agroécologie, son rôle étant plus vaste, mais elle a besoin de l'information produite par le suivi-évaluation pour le pilotage de la Stratégie. De ce point de vue, elle doit veiller à ce que le dispositif de suivi-évaluation fonctionne sans faille, donc dispose de moyens humains, techniques et financiers adéquats.
- **Une Unité de suivi-évaluation de la Stratégie** : c'est cette unité qui prendra en charge le système de suivi-évaluation de la Stratégie. Elle s'occupera à la fois de la planification et du suivi-évaluation des activités de la Stratégie et du Plan d'actions. Elle sera responsable de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, ainsi que de l'élaboration et de la diffusion des rapports d'activités et de résultats.
- **Les structures productrices de données** : elles sont constituées, d'une part, par tous les coordonnateurs de projets et programmes d'agroécologie, d'autre part, des structures privées dont les activités sont en lien avec l'agroécologie. Leur rôle consiste à recueillir les données requises et à les transmettre à l'Unité de suivi-évaluation de la Stratégie pour la rédaction des rapports d'activités ou de résultats.

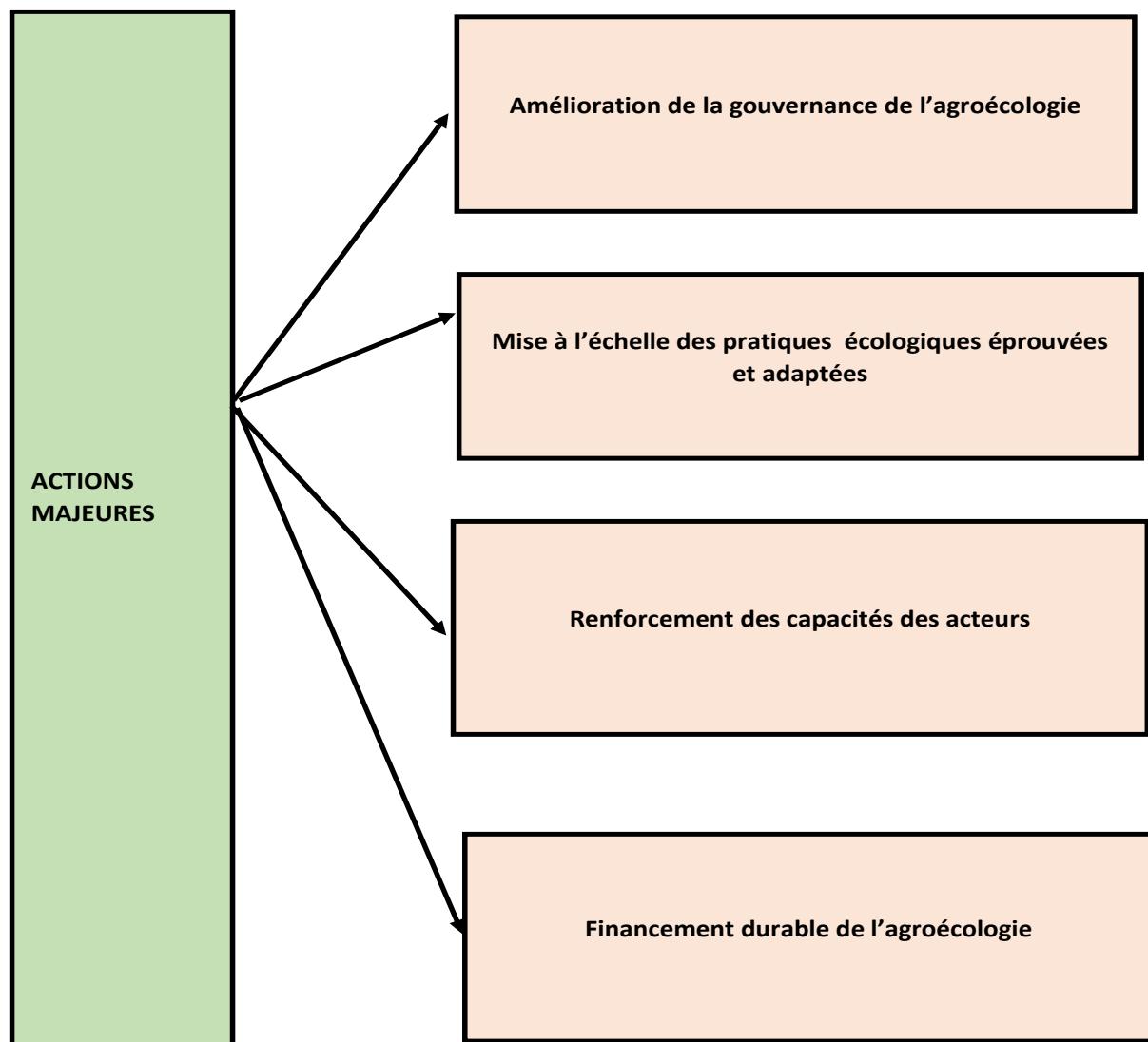
Le suivi-évaluation de la Stratégie peut être effectué en faisant recours à la gestion axée sur les résultats (GAR) ou la théorie du changement.

La GAR, par définition, est une approche de gestion, fondée sur des résultats mesurables répondant aux objectifs et aux cibles définis préalablement en fonction des services à fournir, s'exerce dans un contexte de transparence, de responsabilisation et de flexibilité quant aux moyens utilisés pour atteindre les résultats visés, met l'accent sur l'atteinte d'objectifs plutôt que sur les règles et les procédures, vise ultimement à établir un lien entre les ressources affectées (crédits) et l'atteinte de résultats.

La plupart des responsables du suivi-évaluation des projets et programmes au Burkina Faso sont très familiers avec la GAR pour y avoir été formés ou pour l'avoir pratiquée pendant des années. De ce point de vue, ils pourront s'en servir facilement dans le cadre du suivi-évaluation de la Stratégie.

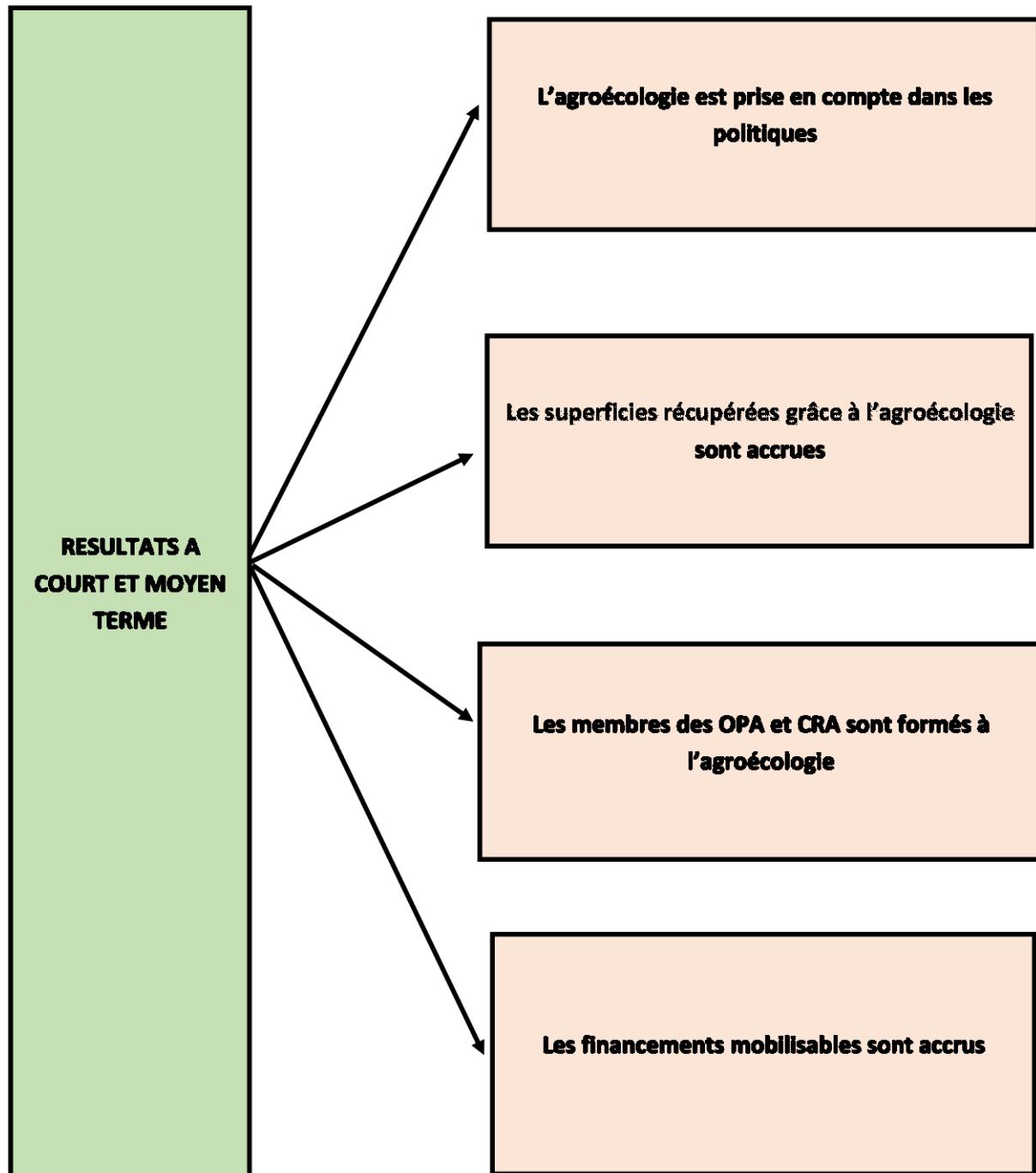
La théorie du changement est un outil de suivi-évaluation qui permet de cerner au mieux les changements à court, moyen et long terme d'une action, d'un projet ou programme, au moyen des activités mises en œuvre. La mise en œuvre de la Stratégie passera par l'exécution d'un certain nombre d'activités et de sous-activités par plusieurs acteurs d'horizons divers. Il peut s'agir également de processus devant se dénouer dans le temps. Les activités majeures sont constituées par : (i) l'amélioration de la gouvernance de l'agroécologie, (ii) la mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées, (iii) le renforcement des capacités des acteurs, (iv) le financement durable de l'agroécologie. Elles sont illustrées par le schéma 1 ci-dessous :

SCHEMA 1 : CE QUE LA STRATEGIE VA REALISER



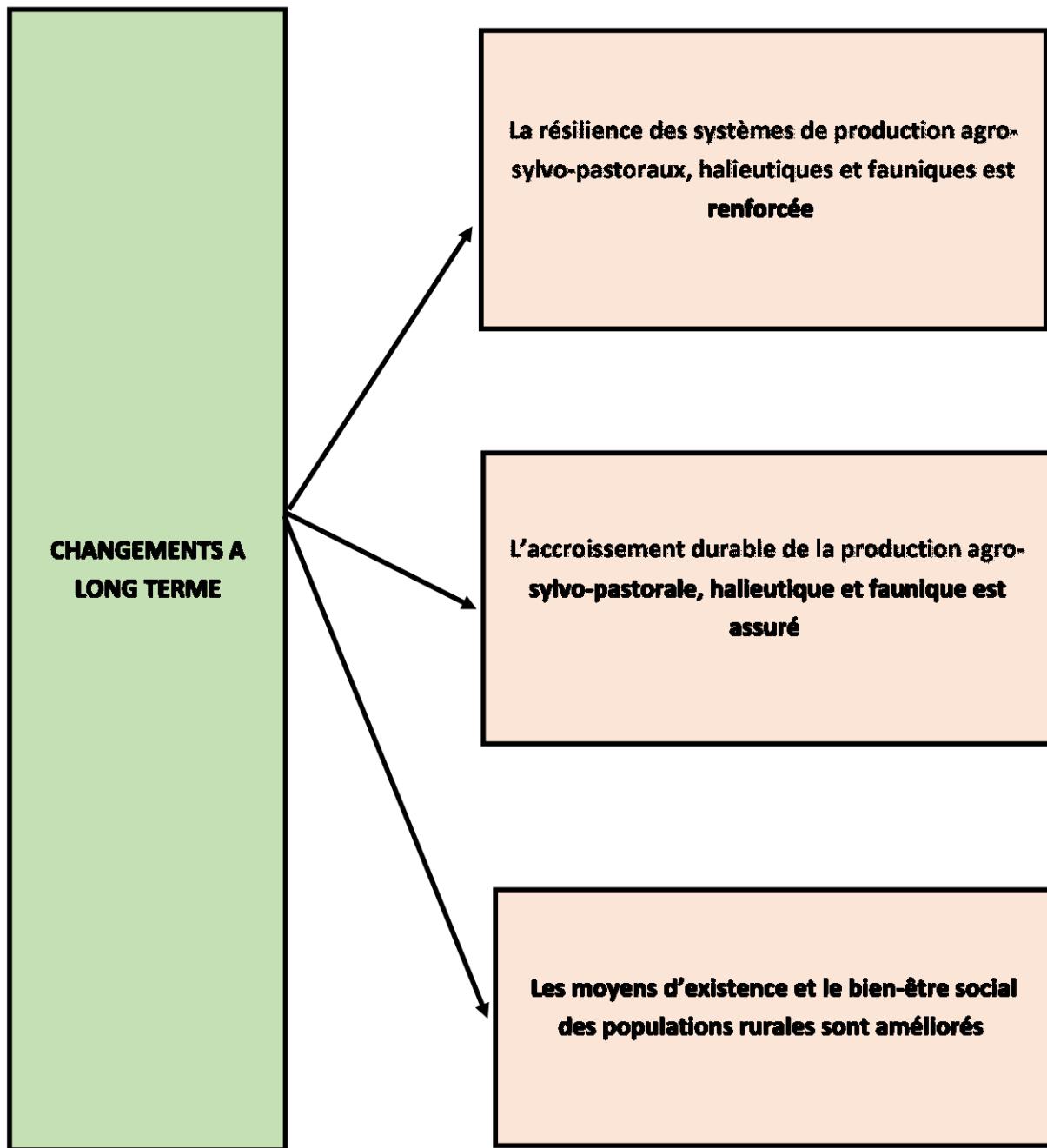
Les activités vont générer des résultats à court et moyen terme. Il peut s'agir de produits (infrastructures, aménagements, outils, etc.) ou de services publics (formations, appui-conseil, etc.). A cela il faut ajouter le niveau d'utilisation de ces produits et services publics. Quelques-uns de ces résultats à court et moyen terme sont résumés dans le schéma 2 ci-dessous :

SCHEMA 2 : QUELQUES RESULTATS QUE LA STRATEGIE VA GENERER



Enfin, la Stratégie va contribuer à générer des résultats à long terme (impacts) qui vont toucher l'économie rurale dans son ensemble et les conditions de vie des producteurs, comme cela est illustré par le schéma 3 ci-dessous :

SCHEMA 3 : LES IMPACTS AUXQUELS LA STRATEGIE VA CONTRIBUER



3.2.3. Cadre de mesure du rendement

Tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie, la performance globale de la Stratégie aura besoin d'être suivie de près pour savoir si les actions proposées produisent effectivement leurs effets. Cet exercice de mesure de la performance exige la mise en place au préalable d'un Cadre de mesure du rendement (CMR). Une présentation détaillée et plus précise sera faite dans le Plan d'actions qui sera élaboré conséutivement à la Stratégie.

3.2.4. Processus de révision et de mise à jour

Des changements politiques et institutionnels majeurs peuvent intervenir et affecter la mise en œuvre de la Stratégie. D'où la nécessité de prévoir un processus de mise à jour pour être en phase avec les nouvelles priorités politiques. C'est ainsi qu'une relecture doit être effectuée en cas de nécessité pour prendre en compte les progrès réalisés dans le domaine de l'agroécologie, les changements affectant le contexte économique, et le nouvel environnement juridique et institutionnel.

Les modalités de révision peuvent être de deux types :

- une révision après une première phase de cinq (5) ans : le fait déclencheur pourra être la recherche d'une plus grande efficacité de la Stratégie ;
- une révision selon nécessité : les faits déclencheurs pourront être la nature des résultats obtenus, l'efficacité des actions d'agroécologie mises en application, l'évolution du secteur rural, etc.

3.2.5. Evaluation externe

La Stratégie sera opérationnalisée à travers le Plan d'actions. Tout au long de sa mise en œuvre, il est recommandé de procéder, si possible, à des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations seront orientées sur le Plan d'actions. Elles seront des opérations spécifiques visant à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation des effets attendus de la Stratégie. Il est proposé deux types d'évaluation :

- 1) une évaluation complète du Plan d'actions après les trois (3) années d'exécution ;
- 2) une évaluation à la fin de la Stratégie pour apprécier les résultats atteints. L'intérêt d'une telle évaluation est également de fournir des bases utiles à l'élaboration d'une seconde stratégie.

Ces évaluations seront budgétisées dans le Plan d'actions.

3.3. Mécanisme de financement

3.3.1. Sources de financement

Plusieurs sources peuvent être suggérées pour le financement de la Stratégie et de son Plan d'actions. On peut citer principalement les sources suivantes :

- Budget national ;
- Partenaires bilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- Partenaires multilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- Fondations internationales ;
- Réseaux d'ONG ;
- Etc.

Par ailleurs, le financement de la Stratégie et de son Plan d'actions peut se faire selon différentes voies :

- l'exploration de sources de financements privées, notamment la mobilisation et la contribution de la diaspora au financement de la Stratégie ;
- la recherche de financement sur le WEB ;
- Le crowdfunding qui est un outil de collecte de fonds fonctionnant sur une plateforme internet et permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés ;
- la contribution des populations à la base (à travers le warrantage ou un fonds local) ;
- la prise en compte des activités d'agroécologie dans les financements octroyés par la Banque agricole du Faso;
- la prise en compte des activités d'agroécologie dans le Fonds de développement agricole logé à la Banque agricole du Faso ;
- le plaidoyer pour l'exploitation des fonds alimentés par le secteur minier (fonds minier de développement local) et des taxes prélevées sur l'orpaillage pour les orienter vers les investissements d'agroécologie;
- la contribution des institutions de microfinance (IMF) à travers des fonds de garantie et des fonds de crédit pour les producteurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes transformatifs éligibles aux différentes sources de financement, notamment au Fonds vert ;
- la promotion de fonds de subvention locale à l'endroit des collectivités ;
- l'inscription des actions d'agroécologie dans les plans communaux de développement (PCD) et les plans annuels d'investissement (PAI) des communes ;
- l'utilisation en partie des taxes sur les agrégats des communes et du Fonds d'entretien routier pour financer les activités d'agroécologie ;
- l'implication des sociétés industrielles au financement de l'agroécologie ;
- l'inscription des cibles définies par la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) dans les politiques de développement, les projets et programmes, pour permettre la mobilisation des ressources financières.

3.3.2.Tenue d'une table ronde de bailleurs de fonds

Le développement de l'agroécologie au Burkina Faso et plus particulièrement l'opérationnalisation de la Stratégie, vont nécessiter la mobilisation de ressources financières stables et durables. Dans cet ordre d'idées, il est vivement recommandé la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds; elle permettra de documenter les engagements financiers des différents partenaires techniques et financiers intéressés à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'actions.

Pour que cette table ronde atteigne ses objectifs, il est proposé ci-dessous quelques mesures pratiques :

1. Avant la table ronde :

- Identifier un PTF comme chef de file de l'exercice ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des bailleurs de fonds ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ;
- Préparer tous les documents nécessaires à la tenue de la table ronde ;
- Identifier les financements en cours en faveur de l'agroécologie ;
- Effectuer des missions de sensibilisation auprès des PTF, des principales sources de financement extérieures, des fondations internationales, des ONG, de la diaspora, etc.

2. Pendant la table ronde :

- Etablir un tableau de bord des engagements financiers et techniques pris par les bailleurs de fonds ;
- Documenter toutes les intentions émises par les partenaires techniques et financiers pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'actions.

3. Après la table ronde :

- Organiser le suivi de l'exécution des engagements financiers et techniques pris par les bailleurs de fonds ;
- Préparer et faire signer les accords, conventions ou protocoles de financement exigés par les bailleurs de fonds ;
- Rédiger les projets d'agroécologie requis pour bénéficier des financements annoncés par les bailleurs de fonds ;
- Mobiliser les ressources financières obtenues.

PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la Stratégie sera soumise à l'épreuve de plusieurs risques. Ces risques doivent être bien gérés de manière à ce que les objectifs visés et les effets attendus de la Stratégie soient réalisés. Pour cette raison, il est utile que les risques potentiels soient identifiés et que des mesures pratiques de leur contrôle soient proposées. Le tableau 3 ci-dessous donne un bref aperçu de ces risques potentiels et de leurs méthodes d'atténuation.

Tableau 3 : Risques majeurs pouvant affecter la Stratégie et éléments de réponse

DEFINITION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	REPONSES AUX RISQUES
Risques politiques		
Instabilité politique nationale	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir un dialogue constructif avec les différents acteurs sociaux et politiques ; - Observer une veille sur les éventuels troubles socio-politiques.
Risques sécuritaires		
Accroissement de l'insécurité	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Observer une veille sur les tendances de l'insécurité sur tout le territoire national - Etablir des relations de collaboration avec les Ministères en charge de la défense et de la sécurité
Risques sanitaires		
Prévalence de la COVID - 19	Moyen	Respecter les mesures barrières et autres instructions édictées par le Ministère de la santé
Risques institutionnels		
Changements institutionnels fréquents	Moyen	Sensibiliser les autorités du MARAH sur l'importance de la stabilité et de la pérennité de la DGPV pour la mise en œuvre réussie de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso
Lourdeurs administratives	Moyen	Travailler à éliminer les inefficacités administratives au sein du MARAH
Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la mise en œuvre des actions d'agroécologie - Sensibiliser les autorités du MARAH à la prise à bonne date de textes appropriés pour promouvoir l'agroécologie
Lenteur du processus de décentralisation	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le transfert des compétences et des moyens aux structures décentralisées de l'Etat

		<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les Collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PCD et PRD
Risques liés aux conditions naturelles		
Accentuation du phénomène du changement climatique	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les mesures d'adaptation définies dans le Plan national d'adaptation au changement climatique du Burkina Faso (PNA) - Mettre en œuvre les mesures de gestion des risques agricoles
Risques financiers		
Faiblesse de la contribution financière de l'Etat	Elevé	Sensibiliser le Gouvernement et l'Assemblée nationale sur la nécessité de faire les prévisions budgétaires adéquates dans le budget de l'Etat en faveur des actions d'agroécologie
Manque d'adhésion des PTF	Moyen	Tenir des réunions régulières de concertation avec les PTF autour de la mise en œuvre de la Stratégie
Risques opérationnels		
Insuffisances de la coordination des actions d'agroécologie	Elevé	Renforcer le dialogue et l'interaction permanente entre les Ministères en charge du secteur rural sur la question spécifique de l'agroécologie
Faiblesse du leadership de la DGPV à piloter la Stratégie	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités techniques et organisationnelles de la DGPV pour un pilotage efficace de la Stratégie ; - Former les cadres de la DGPV en management, leadership et GAR.
Faibles capacités humaines en termes d'effectifs	Elevé	Mobiliser des ressources humaines de la DGPV pour prendre en charge spécifiquement la mise en œuvre de la Stratégie
Faibles capacités humaines en termes de compétences	Elevé	Renforcer les capacités techniques des cadres de la DGPV pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes d'agroécologie

CONCLUSION

Le Burkina Faso est préoccupé par la recherche d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable qui fait partie des principaux défis que le pays doit relever pour aller vers le développement durable. Ce défi est d'autant plus difficile à relever que le pays présente une grande vulnérabilité face aux changements climatiques. Mais des solutions existent, parmi lesquelles il faut citer l'agroécologie. Comme le souligne la FAO, des preuves solides démontrent que l'agroécologie renforce la résilience des agroécosystèmes, notamment en : (i) soutenant les principes écologiques, en particulier liés à la biodiversité, à la diversité globale et à la santé des sols ; et (ii) en consolidant les aspects sociaux, en particulier ceux liés à la cocréation et au partage des connaissances ainsi qu'à la valorisation des traditions. Dans les processus liés à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), l'agroécologie est fortement soutenue par les conclusions et les recommandations du rapport spécial sur les terres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2019.

Lors du Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires au Burkina Faso tenu en septembre 2021 en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Burkina Faso s'est engagé de façon explicite à promouvoir les pratiques agroécologiques sur au moins 30% des emblavures à l'horizon 2040. Le Gouvernement burkinabè s'est donné les moyens de respecter cet engagement en élaborant déjà cette Stratégie de développement de l'agroécologie au Burkina Faso. Sa mise en œuvre va produire indubitablement des impacts positifs relatifs au renforcement de la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, à l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, et à l'amélioration des moyens d'existence et du bien-être social des populations rurales.

BIBLIOGRAPHIE

Action Contre la Faim (ACF). 2020. Projet d'appui à la transition agroécologique dans la région de l'est du Burkina Faso. Étude sur l'analyse de la prise en compte de l'agro écologie dans les politiques publiques agricoles au Burkina Faso. 44p.

Agrisud International. 2010. L'agroécologie en pratiques. 188p.

Alice Grémillet Julien Fosse. 2020. Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie. www.strategie.gouv.fr Document de travail.

Andréane Gravel. 2016. Les pratiques agroécologiques dans les exploitations agricoles urbaines et périurbaines pour la sécurité alimentaire des villes d'Afrique subsaharienne. Sherbrooke, Québec, Canada, Janvier 2016. 104p.

Berton Sylvain, Billaz René, Burger, Patrice, Lebreton Amandine. 2013. Agroécologie, une transition vers des modes de vie et de développement viables. Paroles d'acteurs. Publication du Groupe de Travail Désertification. Editions Cari 2012, Viols Le Fort, France : 36p.

BIKIENGA I.M., LOMPO F., 2017 : Elaboration de la stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso (SNRCRS). Volume 2 : Document de stratégie. Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques. Ouagadougou. Burkina Faso. 65 pages.

Burkina Faso, 2021 : Projet de Référentiel national de développement 2021-2025. Ouagadougou. Burkina Faso. 140 pages.

Catherine Darrot. 2016. comprendre l'agroécologie. Origines, principes et politiques. Editions Charles Leopold Mayer, 2016. Paris, France. 160p.

Cécile Claveirole. 2016. La transition agroécologique : défis et enjeux. Paris, France, Conseil Économique, Social Et Environnemental. 114 p.

Colin Anderson, Michel Pimbert et Csilla Kiss. 2015. Construire, défendre et renforcer l'agroécologie. Une lutte mondiale en faveur de la souveraineté alimentaire et perspectives. Centre of Agroecology, water & Resilience. Déclaration du Forum international pour l'agroécologie de 2015. 8p.

Fairhurst, T. (ed) (2015) Manuel de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols. Consortium Africain pour la Santé des Sols, Nairobi.

FAO, 2020 : Le potentiel de l'agroécologie pour renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires face au changement climatique. Rome, Italie. 8 pages.

FAO. Représentation de la FAO au Burkina Faso. 2020. Evaluation agroécologique de la production agricole et des systèmes alimentaires. Burkina Faso. Juin 2020. Babou André Bationo. 117 p.

FAO.2015. Rapport des rencontres régionales sur l'agroécologie en Afrique sub-saharienne. Dakar, Sénégal, 5-6 novembre 2015, 74p.

Frédéric Apolin, Valentin Beauval, Jean Pluvinage et René Billaz. 2012. Agroécologie et agriculture durable positionnement d'AVSF. Compte-rendu du séminaire interne le 3 septembre 2011. Nogent sur Marne. Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF).

Grain de sel. 2013. Agroécologie en Afrique de l'Ouest et du Centre : réalité. N° 63-66 — juillet 2013 – juin 2014. 44 p.

Groupe de la Banque Africaine de Développement. 2016. Nourrir l'Afrique — Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016. 2025—Abidjan, Côte d'Ivoire. 74p

Groupe technologique d'étude de cas. Bonnes pratiques de Gestion Durable des Terre (GDT) adaptées à l'Afrique subsaharienne. La pratique de la gestion durable des terres. 30p.

HLPE Rapport 14. Approches agroécologiques et autres approches novatrices. *Pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.* Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. 17 juillet 2019.

IPES-Food, 2020. Valeur(s) ajoutée(s) de l'agroécologie : Déverrouiller le potentiel de transition en Afrique de l'Ouest. 179p.

L. Levard, M. Bertrand, P. Masse. 2019. Mémento pour l'évaluation de l'agroécologie. Méthodes pour évaluer ses effets et les conditions de son développement, GTAE-AgroParisTech-CIRAD-IRD, Mars 2019.

Marion Finet et Adeline Derkimba. 2015. Pour une transition agroécologique dans les territoires soumis à la désertification Proposition d'une démarche d'accompagnement. Editions CARI 2015. 65p.

Meriem Trabelsi. 2017. Comment mesurer la performance agroécologique d'une exploitation agricole pour l'accompagner dans son processus de transition ? Géographie. Université Paul Valéry – Montpellier III, 2017. Français.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Projet d'Appui à l'Inclusion Financière et l'Accès au Financement des Petites et Moyennes Entreprises (PAIF-PME). 2020.

Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture. 2014. L'Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Compte-rendu du Symposium international de la FAO, 18-19 septembre 2014, Rome, Italie. ISBN 978-92-5-208807-3.

Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture. 2016. Consolider la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Foire aux savoirs. Ouagadougou, Burkina Faso. 72p

Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture. 2017. Inventaire et capitalisation des bonnes pratiques agropastorales. 119p.

Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture. 2018 : Initiative de passage à l'échelle supérieure de l'agroécologie. Transformer l'alimentation et l'agriculture au service des ODD. 17p.

Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture. Les 10 éléments de l'agroécologie. Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. 15p.

Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture. Rapport des rencontres régionales sur l'agroécologie en Afrique sub-saharienne. Dakar, Sénégal, 5-6 novembre 2015. 74p.

Patrick Le Gouven, Guillaume Lacombe, Julien Burte, Alain Gioda, Roger Calvez. 2009. Techniques de mobilisation des ressources en eau et pratiques d'utilisation en zones arides : bilans, évolutions et perspectives. Sécheresse vol. 20, n° 1, janvier-février-mars 2009.

Patrick Wautelet. 2016. L'agroécologie : reconnecter l'homme à son écosystème. Aide au Développement Gembloux - www.ong-adg.be. 40p

Projet « Réhabilitation et protection des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso » (ProSol). 2020. Catalogue de fiches techniques des mesures d'amélioration de la fertilité des sols. Version 1, 77p

Secours Catholique CARITAS France. 2016. Agroécologie et développement Durable
Thierry Doré et Stéphane Bellon. 2019. Les mondes de l'agroécologie. Éditions Quæ RD 10 78026 Versailles Cedex, France, 102p.

ANNEXE 1 : TABLEAU DE COHERENCE

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
Objectif global : Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale par l'intensification agroécologique	Impacts attendus		<i>Impact 1 : la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée</i>	Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2016-2025 Priorités résilience pays
			<i>Impact 2 : l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré</i>	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2018-2027 Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2050 Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2016-2025
			<i>Impact 3 : les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés</i>	Politique Nationale de Développement durable au Burkina Faso Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2018-2027 Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2016-2025

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
Axe 1 : amélioration de la gouvernance de l'agroécologie	OS 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles	EA 1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles	EA 1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles	Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale 2018-2027
		EA 1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrains organiques et biopesticides) et les matériels agroécologiques sont pris en considération dans les politiques de subvention	EA 1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrains organiques et biopesticides) et les matériels agroécologiques sont pris en considération dans les politiques de subvention	Stratégie Nationale en matière d'intrants et de matériels agricoles Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale 2018-2027
	OS 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des lois et règlements favorables à la transition agroécologique	EA 1.2.1 : l'agroécologie est encadrée par des lois et règlements	EA 1.2.1 : l'agroécologie est encadrée par des lois et règlements	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
		EA 1.2.2 : des textes législatifs et réglementaires appropriés sont adoptés pour soutenir la transition agroécologique	EA 1.2.2 : des textes législatifs et réglementaires appropriés sont adoptés pour soutenir la transition agroécologique	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
		OS 1.3 : faciliter l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie	EA 1.3.1 : Les décrets et arrêtés requis pour l'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural sont mis en application	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale 2018-2027
			EA 1.3.2 : Des infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie sont disponibles	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2018-2027 Priorités résilience pays
		OS 1.4 : appuyer la mise en place et le fonctionnement de structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local	EA 1.4.1 : Un cadre de concertation fonctionnel des acteurs de l'agroécologie est mis en place aux niveaux national et régional	Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres
			EA 1.4.2 : La Charte en agroécologie est élaborée et appliquée à l'échelle nationale par les acteurs de l'agroécologie	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
Axe2 : mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso		OS 2.1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets et programmes d'agroécologie à l'échelle nationale	EA.2.1.1 : De nouveaux projets et programmes prenant en compte l'agroécologie sont formulés et mis en œuvre à l'échelle nationale à partir des plans locaux de transition agroécologique	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres
			EA 2.1.2 : Les superficies récupérées au niveau national grâce aux pratiques agroécologiques sont accrues	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres
		OS 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans régionaux et communaux de développement	EA 2.2.1 : un recueil de toutes les pratiques agroécologiques est élaboré par région et par commune	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
			EA 2.2.2 les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans régionaux et locaux de développement de toutes les régions et de toutes les communes du pays	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres
		OS 2.3 : Vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national	EA 2.3.1 : toutes les pratiques agroécologiques sur tout le territoire national sont identifiées et répertoriées par région dans un catalogue national	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres
			EA 2.3.2 : un guide sur l'utilisation des pratiques agroécologiques est élaboré et diffusé sur l'ensemble du territoire national	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres
			EA 2.3.3 : des émissions radio et télé sur l'agroécologie en langues nationales sont réalisées.	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
	Axe 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil	OS 3.1 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques	EA 3.1.1 : Les membres des Organisations Professionnelles Agricoles et des Chambres Régionales d'Agriculture sont formés à l'agroécologie	Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale 2018-2027
			EA 3.1.2 : Les pratiques agroécologiques sont prises en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et universitaire	Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale 2018-2027
			EA 3.1.3 : Les pratiques agroécologiques sont prises en compte dans les programmes d'alphabétisation formelle	Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale 2018-2027

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
		OS 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologique	EA 3.2.1 : Les agents d'appui-Conseil des DRRAH et des DREEEA sont formés à l'agroécologie	Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale 2018-2027
			E.A. 3.2.2 : Les prestations des agents d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées	Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale 2018-2027

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
		<p>OS 3.3 : créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie</p>	<p>EA 3.3.1 : Des cadres de concertation permanents et fonctionnels entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie sont créés</p> <p>EA 3.3.2 : La recherche-action en agroécologie est promue</p>	<p>Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017</p> <p>Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017</p>

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
	Axe 4 : financement durable de l'agroécologie	OS 4.1 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie et de la transition agroécologique	EA 4.1.1 : un document de stratégie de financement durable est disponible et mis en application EA 4.1.2 : Les financements mobilisables au niveau national ou à l'extérieur sont accrus	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017
		OS 4.2 : identifier des financements innovants en faveur de l'agroécologie en priorisant les exploitations familiales	EA 4.2.1 : des financements innovants sont répertoriés en faveur des exploitations familiales EA 4.2.2 : des exploitations familiales sont financées à partir de financements innovants	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017 Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017

		OS	EA	POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES
Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2022-2026				
		OS 4.3 : mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des intrants organiques et des matériels agricoles de qualité	EA 4.3.1 : des lignes de crédit à des taux d'intérêt bonifiés sont mis en place à la Banque agricole du Faso (BADF) sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017
			EA 4.3.2 : un fonds de subvention est créé et placé à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017
			EA 4.3.3 : un fonds de garantie est créé et placé à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017

ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE

Intitulé de la stratégie :	Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso			
Impact 1 :	La résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée			
Impact 2 :	L'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré			
Impact 3 :	Les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés			
Objectif global :	Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique			
Indicateurs d'impacts	Intitulés	Valeurs de référence 2021	Cibles finales	Hypothèses
Impact 1 : La résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée	Taux de réduction des pertes de production dues aux risques agricoles	ND	10%	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
	Taux de réduction de l'insécurité alimentaire		5%	
Impact 2 : L'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré	Taux d'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique	ND	5%	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
	Couverture des besoins alimentaires par la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique (%)		90% 95%	

Impact 3 : Les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés	Indice de pauvreté Taux d'accroissement du pouvoir d'achat	41,4% ND	38% 5%	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
--	---	--------------------	------------------	--

Axe stratégique 1 : amélioration de la gouvernance de l'agroécologie

Objectif spécifique 1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles

EA 1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Documents de politiques faisant référence à l'agroécologie	2	5	Rapports du MARAH	MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrains organiques et biopesticides) et les matériels agroécologiques sont pris en considération dans les politiques de subvention

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1	Taux de subvention appliqués aux intrants et matériels agroécologiques	ND	75%	Rapports du MARAH, du MINEFIP	MARAH, MINEFIP	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Objectif spécifique 2 : Elaborer et mettre en œuvre des lois et règlements favorables à la transition agroécologique

EA 2.1 : l'agroécologie est encadrée par une loi et des règlements

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Loi, décrets et arrêtés adoptés, régissant l'agroécologie	1	5	Rapports du MARAH	MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 2.2 : des textes législatifs et réglementaires appropriés sont adoptés pour soutenir la transition agroécologique

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Loi, décrets et arrêtés adoptés en faveur de la transition agroécologie	ND	5	Rapports du MARAH	MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Objectif spécifique 3 : faciliter l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie

EA 3.1 : Les décrets et arrêtés requis pour l'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural sont mis en application

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Décrets et arrêtés mis en application	ND	5	Rapports du MARAH	MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité
1.2.	Taux de réduction des conflits fonciers	ND	25%	Rapports du MARAH	MARAH	Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 3.2 : Des infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie sont disponibles						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Nombre de provinces bénéficiant d'infrastructures de mise en marché	ND	45	Rapports du MARAH, du MINEFIP, du MEEEA	MARAH, MINEFIP, MEEEA	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
2.2.	Taux de satisfaction des utilisateurs des infrastructures de mise en marché	ND	90%	Rapports du MARAH, du MINEFIP, du MEEEA	MARAH, MINEFIP, MEEEA	

Objectif spécifique 4 : appuyer la mise en place et le fonctionnement de structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local

EA 4.1 : Un cadre de concertation fonctionnel des acteurs de l'agroécologie est mis en place aux niveaux national et régional

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Recueil de textes réglementaires (statuts et règlement intérieur) portant création, attributions, composition et fonctionnement des structures de pilotage et de coordination	ND	1	Rapports du MARAH	MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
1.2.	Fréquence annuelle des rencontres des acteurs de l'agroécologie	ND	12	Rapports du MARAH	MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 4.2 : La Charte en agroécologie est élaborée et appliquée à l'échelle nationale par les acteurs de l'agroécologie.						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	% des engagements respectés par les signataires de la Charte en agroécologie	ND	90%	Rapports du MARAH, des structures agroécologiques	MARAH, structures agroécologiques, Chambres régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique Adhésion des acteurs de l'agroécologie

Axe stratégique 2 : mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso

Objectif spécifique 1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets et programmes d'agroécologie à l'échelle nationale

EA.1.1 : De nouveaux projets et programmes prenant en compte l'agroécologie sont formulés et mis en œuvre à l'échelle nationale à partir des plans locaux de transition agroécologique

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Taux de couverture des régions par de nouveaux projets et programmes prenant en compte l'agroécologie	25%	100%	Rapports du MARAH, du MINEFIP, des Conseils Régionaux, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, MINEFIP, Conseils Régionaux, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 1.2 : Les superficies récupérées au niveau national grâce aux pratiques agroécologiques sont accrues						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	% de superficies de terres récupérées grâce aux pratiques agroécologiques par rapport aux superficies dégradées	ND	30%	Rapports du MARAH, du MINEFIP, des Conseils Régionaux, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, MINEFIP, Conseils Régionaux, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Objectif spécifique 2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans régionaux et communaux de développement

EA 2.1 : un recueil de toutes les pratiques agroécologiques est élaboré par région et par commune

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Disponibilité d'un document validé de toutes les pratiques agroécologiques par région et par commune	0	1	Rapports du MARAH, des Conseils Régionaux, des Conseils communaux, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, Conseils Régionaux, Conseils communaux, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 2.2 les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans régionaux et locaux de développement de toutes les régions et de toutes les communes du pays

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Types de pratiques agroécologiques intégrées dans les plans régionaux et les plans locaux de développement	0	100% (Toutes les pratiques agroécologiques validées d'une région sont intégrées dans les plans régionaux et locaux de développement).	Rapports du MARAH, des Conseils Régionaux, des Conseils communaux, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, Conseils Régionaux, Conseils communaux, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Objectif spécifique 3 : Vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national

EA 3.1 : toutes les pratiques agroécologiques sur tout le territoire national sont identifiées et répertoriées par région dans un catalogue national

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Disponibilité d'un catalogue national classifiant les pratiques agroécologiques par région	0	1	Rapports du MARAH, des Conseils Régionaux, des Conseils communaux, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, Conseils Régionaux, Conseils communaux, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 3.2 : un guide sur l'utilisation des pratiques agricoles est élaboré et diffusé sur l'ensemble du territoire national

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Disponibilité d'un guide (traduit dans au moins 4 langues nationales du pays) sur l'utilisation des pratiques écologiques	0	1	Rapports du MARAH, du MENAPL, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, MENAPL, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure
2.2.	Taux d'utilisation du guide par les acteurs	0%	50%	Rapports du MARAH, du MENAPL, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, MENAPL, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 3.3 : des émissions radio et télé sur l'agroécologie en langues nationales sont réalisées.

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.1.	% de provinces et de régions touchées par les émissions (en langues nationales) sur les pratiques agroécologiques	0	100%	Rapports du MARAH, du MENAPL, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, MENAPL, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Axe stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil						
Objectif spécifique 1 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques						
EA 1.1 : Les membres des Organisations Professionnelles Agricoles et des Chambres Régionales d'Agriculture sont formés à l'agroécologie						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	% d'hommes et de femmes formés par Organisation Professionnelle Agricole et par Chambre Régionale d'Agriculture	ND	50 % des membres sont formés par OP et par CRA 100% des membres élus des 13 Chambres Régionales d'Agriculture et de la Chambre Nationale d'Agriculture sont formés à l'agroécologie	Rapports du MARAH, des Chambres Régionales d'agriculture, de la CPF	MARAH, Chambres Régionales d'agriculture, CPF	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique Adhésion des acteurs de l'agroécologie
EA 1.2 : Les pratiques agroécologiques sont prises en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et universitaire						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Types de pratiques agroécologiques prises en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et universitaire	ND	100 % des pratiques AE sont intégrés dans les curricula	Curricula des écoles de formation Supports de formation Rapports d'activités écoles de formation Publications des mémoires et thèses en AE	MARAH, MESRI	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure

2.2.	Nombre de masters et de thèses axés sur l'AE	ND	100 étudiants sont formés en master et 10 thèses sont réalisées sur l'AE	Curricula des écoles de formation Supports de formation Rapports d'activités écoles de formation Publications des mémoires et thèses en AE	MARAH, MESRI	
------	--	----	--	---	--------------	--

EA 1.3 : Les pratiques agroécologiques sont prises en compte dans les programmes d'alphabétisation formelle

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.1.	Types de pratiques agroécologiques prises en compte dans les programmes d'alphabétisation formelle	ND	100% des pratiques AE sont intégrés dans les programmes d'alphabétisation formelle	Programme d'alphabétisation Rapports des centres d'alphabétisation	MENAPLN	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Objectif spécifique 2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques

EA 2.1 : Les agents d'appui-Conseil des DRAAHM, des DRRAH et de DREEVCC sont formés à l'agroécologie

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	% d'agents d'appui-conseil formés en agroécologie par DRAAHM, DRRAH, DREA et des DREEVCC	ND	100 %	Rapports de formation	Directions centrales et régionales en charge de la formation des MARAH et MEEEA	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

E.A. 2.2 : Les prestations des agents d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Taux de satisfaction des acteurs de l'agroécologie vis-à-vis des prestations des agents d'appui-conseil	ND	80 %	Rapports d'enquêtes de satisfaction annuelles auprès des acteurs de l'AE	Directions centrales et régionales en charge de la formation des MARAH et MEEEA	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Objectif spécifique 3 : créer et appuyer des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie

EA 3.1 : Des cadres de concertation permanents et fonctionnels entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie sont créés

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Protocoles d'accords de collaboration signés entre les producteurs, les transformateurs, les fabricants de biointrants et d'équipements agricoles, les chercheurs et les développeurs sur l'agroécologie à l'échelle nationale, régionale et locale	ND	1 cadre de concertation national, 13 cadres de concertation régionaux, 35 cadres de concertation communaux ou intercommunaux.	Rapports ou comptes rendus des rencontres des différents cadres de concertation	Directions centrales et régionales en charge de la formation des MARAH et MEEEA	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique Adhésion des acteurs de l'agroécologie

EA 3.2 : La recherche-action en agroécologie est promue.

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Liste des thèmes de recherche-action promus dans le domaine de l'agroécologie	ND	10 thèmes de recherche-action sont promus au niveau national 26 thèmes de recherche-action au niveau des régions (2 X 13 régions)	Rapports de recherches Articles et fiches publiés Documents de capitalisation	Directions centrales et régionales en charge de la formation des MARAH et MEEEA	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Axe stratégique 4 : financement durable de l'agroécologie

Objectif spécifique 1 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie et de la transition agroécologique

EA 1.1 : un document de stratégie de financement durable est disponible et mis en application

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Document de stratégie disponible et mis en application	0	1	Rapports d'activités de la DGPV	Directeur Général DGPV Correspondant national de l'agroécologie	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 1.2 : Les financements mobilisables au niveau national ou à l'extérieur sont accrus

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Taux d'accroissement des financements mobilisables au niveau national ou à l'extérieur	-	200%	Rapports du MINEFP Rapports d'activités du MARAH Rapports d'activités de la DGPV	MINEFIP MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Objectif spécifique 2 : identifier des financements innovants en faveur de l'agroécologie en priorisant les exploitations familiales						
EA 2.1 : des financements innovants sont répertoriés en faveur des exploitations familiales						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Types de financements innovants identifiés en faveur des exploitations familiales	0	3	Rapports du MINEFP Rapports d'activités du MARAH Rapports d'activités de la DGPV	MINEFIP MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
EA 2.2 : des exploitations familiales sont financées à partir de financements innovants						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	% d'exploitations familiales financées à partir de financements innovants	0	75	Rapports du MINEFP Rapports d'activités du MARAH Rapports d'activités de la DGPV	MINEFIP MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Objectif spécifique 3 : mettre en place des mécanismes financiers appropriés pour l'acquisition des intrants organiques et des matériels agricoles de qualité

EA 3.1 : des lignes de crédit à des taux d'intérêt bonifiés sont mis en place à la Banque agricole du Faso (BADF) sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.	Montants des lignes de crédit mis en place	0	2 milliards FCFA	Rapports du MINEFIP	MINEFIP	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
1.2.	Taux de bonification des intérêts	0	25%	Rapports de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina Faso	MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 3.2 : un fonds de subvention est créé et placé à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.	Montant du fonds de subvention placé à la BADF	0	500 millions FCFA	Rapports du MINEFIP Rapports d'activités de la BADF Rapports d'activités de la DGPV	MINEFIP MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

EA 3.3 : un fonds de garantie est créé et placé à la BADF sous forme d'un guichet du Fonds de Développement Agricole

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.1.	Montant effectif de la dotation placée à la BADF	0	1,5 milliards	Rapports du MINEFIP Rapports d'activités de la BADF Rapports d'activités de la DGPV	MINEFIP MARAH	Stabilité politique, économique et sociale Renforcement de la sécurité Cohésion sociale et paix intérieure Volonté politique de soutenir la transition agroécologique